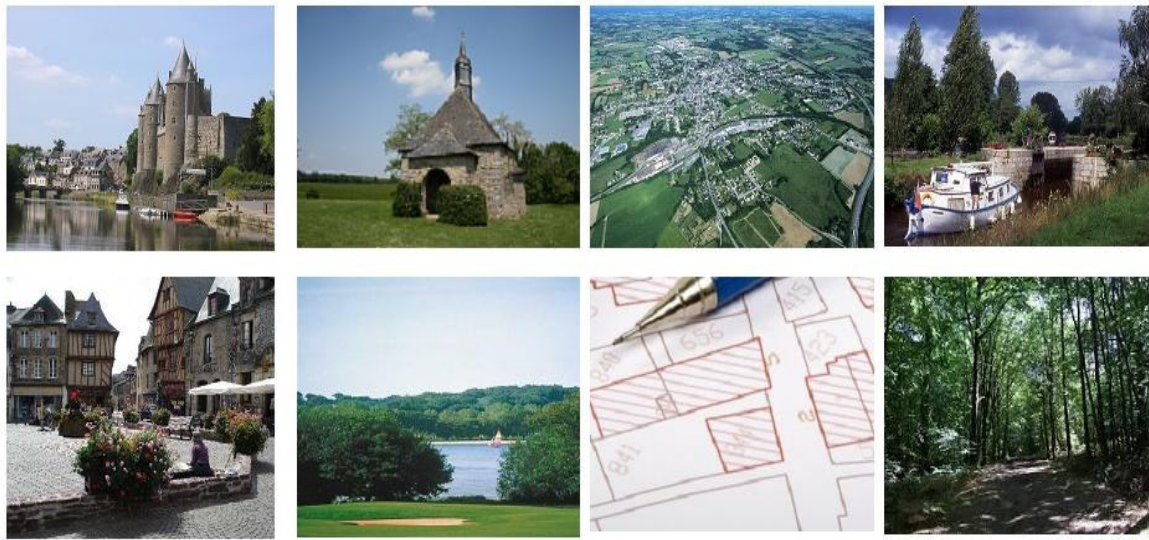




29 décembre 2016

CONTRAT DE RURALITE

Appel à Manifestation d'Intérêt



Candidature du
Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

Structure porteuse : PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne
Centre d'activités de Ronsouze – BP 30 555
56 805 PLOERMEL Cedex

Représentée par : M. Patrick LE DIFFON, Président

Responsable de la structure : M. Pierrick ALLARD, Directeur
02-97-74-04-37 / p.allard@paysdeploermel-cœurdebretagne.fr

Correspondant technique : M. Gildas ROGER, Coordinateur contractualisation
02-97-74-04-37 / g.roger@paysdeploermel-cœurdebretagne.fr

Contrat de Ruralité du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne

Etabli entre

L'Etat,

représenté par le préfet du Morbihan, **Monsieur Raymond LE DEUN**

et

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne,
représenté par son Président, **Monsieur Patrick LE DIFFON**

et

La Caisse des Dépôts,

représenté par la directrice adjointe, **Madame Myriam ABASI**

PREAMBULE

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle de la région Bretagne dans le cadre du Contrat de Partenariat signé avec le Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne et dont certains objectifs seront concordants.

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
Caractéristiques géographiques	11
Gouvernance	11
Problématiques territoriales	12
LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES	12
LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES	12
Commerces et services :	12
Economie artisanale :	13
Economie agricole :	13
Economie touristique :	14
LA MOBILITE	14
Les enjeux du territoire	15
1- AFOM Accès aux services et aux soins	16
2- AFOM Revitalisation des bourgs centre	17
3- AFOM Attractivité du territoire	18
4- AFOM Mobilités.....	19
5- AFOM Transition écologique	20
6- AFOM Cohésion sociale	21
Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité	22
1- Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental).....	22
2- Présentation de la stratégie de l'état sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental)	27
3- Etat des dispositifs, plans d'actions, conventions contractuelles et schémas locaux	29
Contrat de partenariat.....	29
Schema de Cohérence Territoriale	29

Plan Climat Energie Territorial	29
Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat	30
Stratégie Mobilités Durables	30
Contrat Local de Santé.....	30
Espace Autonomie Seniors	31
Stratégie du territoire	32
Modalites de pilotage et partenaires du contrat	34
1- La gouvernance.....	34
2- L'ingénierie mobilisée.....	34
3- La participation des habitants et des acteurs de la société civile.....	35
4- L'engagement de partenariat de l'Etat	35
5- L'engagement de partenariat de la Région	35
6- L'engagement de partenariat de la caisse des dépôts	35
7- Le suivi et l'évaluation	36
8- La durée du contrat	37
9- La modification du contrat	37
ANNEXE 1 MAQUETTE 2017	39
ANNEXE 2 FICHES PROJETS	43
Volet Acces aux services et aux soins	44
Création d'une maison des services au public.....	44
Rehabilitation d'une maison des services au public.....	45
Création d'une maison des solidarites.....	46
Extension du centre culturel par l'adjonction d'un espace restauration	47
Volet Revitalisation des bourgs centre	48
Valorisation de la chapelle de la Congrégation en espace culturel pluriactivité	48
Amenagement d'un lieu de vie ouvert et valorisant un patrimoine d'exception.....	49
Réhabilitation patrimoniale du Sacré-Cœur	50
Nouvelle offre de locaux commerciaux et de logements en centre-bourg	51

Volet Attractivité du territoire.....	52
Création d'un complexe touristique intercommunal	52
Renouvellement de la base de loisirs de saint malo de beignon.....	53
Amenagement d'une baignade biologique	54
Creation d'une zone touristique partagée au Cœur de la cité historique	55
Equipement sportif multiactivité et modulable.....	56
Mission REdynamisation de l'economie	57
Volet Mobilité	58
Création du Pôle d'Echange Multimodal de Ploërmel.....	58
Développement du covoiturage solidaire et de proximité en lien avec les entreprises du territoire.....	60
Déport de trafic pour développer la voie douce intra-urbaine du pôle Val Coric au centre-ville de Guer.....	61
Volet Transition écologique.....	62
Expérimentations sur la qualité de l'eau sur le site naturel touristique du Lac aux Ducs	62
Site de gestion biologique des eaux usées d'entreprises par traitement en phytoremediation ZA de Bel Orient	63
Valorisation et remise en bon état hydraulique du site naturel de la Priaudais entre Porcaro et Monteneuf.....	64
Volet Cohésion sociale	65
Expérimentation d'accompagnement du public Jeune par une nouvelle stratégie d'information et de communication s'appuyant sur les Maisons de service public.....	65
Construction d'une Résidence Habitat Jeunes	66
Creation de nouvelles halles et d'un espace public, à dimension culturelle, festive et commerciale	67

ANNEXE 3 : MAQUETTE 2017-2019	69
--------------------------------------	-----------

ANNEXE 4 : DELIBERATIONS	73
---------------------------------	-----------

CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

Territoire de 1 200 km², le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne compte 72 000 habitants au dernier recensement, soit une densité de 56 habitants au km², là où la région en compte 117 au km². Malgré une augmentation significative de la population, liée à un solde migratoire positif (1,14% d'évolution annuelle moyenne de la population de 1999 à 2009), le caractère rural du Pays reste prononcé. Bassin de vie cohérent, il constitue la frontière administrative nord-est du Morbihan avec le Département d'Ille et Vilaine et celui des Cotes d'Armor. Une égale distance le sépare de la capitale bretonne : Rennes et de la Ville Préfecture du Morbihan : Vannes.

A la croisée d'axes routiers importants (Rennes-Lorient et Dinan-Vannes), le Pays bénéficie d'une bonne desserte routière qui a favorisé essentiellement, jusqu'à une période récente, le développement de ses parties centrales et sud.

Quatre unités urbaines structurent la zone. La plus grande, au centre, Ploërmel, avec plus de 10 000 habitants, est dotée d'une large gamme d'équipements (385 recensés en 2011) qui en fait le principal pôle de services et d'emplois (7 080 emplois en 2009) du Pays. Elle accueille chaque jour plus de 5 000 scolaires. Elle est relayée par les pôles intermédiaires de Guer, Malestroit, Josselin et au nord par les chefs-lieux ruraux de Mauron et La Trinité-Porhoët.

Les paysages du territoire sont fortement structurés par une trame verte, de la Forêt de Brocéliande à celle de Lanouée, en passant par les landes de Lanvaux, et bleue avec le Canal de Nantes à Brest et sa vallée.

GOVERNANCE

Territoire rural de Bretagne centrale, le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne est né en 1967, suite à la création d'un Syndicat intercommunal réunissant 36 communes. Reconnu par arrêté préfectoral du 9 décembre 2002, le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne est aujourd'hui constitué de 55 communes, elles-mêmes fédérées en 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communautés de communes) dont la Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux, 1^{ère} communauté de communes de France.

Depuis la modification des statuts du Syndicat mixte porteur de l'exécutif du Pays (arrêté préfectoral du 17 novembre 2005), l'ensemble de ces communautés de communes sont aujourd'hui officiellement membres du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne en lieu et place de leurs communes adhérentes. Le comité syndical compte 72 membres issus des conseils communautaires. Le Syndicat mixte fermé connaîtra une nouvelle modification de ses statuts au premier trimestre 2015 pour s'aligner sur les objectifs du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), selon la loi du 27 janvier 2014.

Le Bureau exécutif du Pays rassemble 12 membres dont les Présidents des communautés de communes.

Principales missions exercées par le Pôle d'Equilibre Territorial Rural :

- Accompagnement des projets locaux via notamment les contractualisations (Europe, Etat, Région, ...)
- Aménagement du Territoire au travers l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Climat Energie Territorial et la stratégie Mobilités durables
- Santé avec la prévention (Animation Territoriale de Santé) et la stratégie territoriale avec le Contrat Local de Santé, ainsi que l'Accompagnement des Personnes Âgées avec l'Espace Autonomie Seniors
- Démocratie participative avec l'animation du Conseil de Développement
- Conseil des particuliers pour la réhabilitation de l'habitat

PROBLEMATIQUES TERRITORIALES

LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

Le territoire a connu, entre 1999 et 2010, des dynamiques d'accueil fortes, en rupture avec celles vécues dans les années 80 et 90. Ces populations se sont essentiellement localisées le long des principaux axes de communication (RN24 et RN166) et autour des pôles du territoire, à savoir Ploërmel, Guer, Malestroit, Josselin, Sérent et Mauron.

Ces dynamiques sont issues du desserrement des agglomérations voisines : Vannes et Rennes. Sur le Pays de Ploërmel, sur 28 604 actifs y résidant, 25% travaillent à l'extérieur du territoire du Pays, dont 1 482 actifs à Vannes Agglo et 1 221 à Rennes Métropole. Entre 1999 et 2010, le nombre d'actifs résidant au Pays de Ploërmel a augmenté de 18,8% (4 526 actifs supplémentaires). Cependant, des signes d'amoinissement de ces dynamiques sont pressentis : le rythme d'accueil démographique et d'emplois sera-t-il aussi important dans les années à venir ?

Par ailleurs, les dynamiques démographiques, depuis 1999, révèlent des dynamiques contrastées. L'attractivité des jeunes et des familles correspond à la moyenne régionale, avec respectivement 34,8% de moins de 20 ans (35,8 de moyenne régionale) et 39,6% de 30-59 ans pour 40,2% en Bretagne). A contrario, le nombre de personnes âgées est plus important que celui des jeunes sur toute la partie Nord du territoire, où le taux de chômage est en hausse, et où le revenu moyen est plus faible que sur le département, et cela, particulièrement sur le Nord du territoire.

Les premiers enjeux de développement résident, d'une part dans la capacité du territoire à proposer un parc de logements adaptés aux populations, et d'autre part, dans une offre d'emplois diversifiée et attractive.

LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES

COMMERCES ET SERVICES :

Sur le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, la densité commerciale est supérieure à la moyenne bretonne, en nombre d'établissements et en surface de vente, avec une progression qui se maintient. La structure commerciale s'avère d'autre part en excellent état, avec 58 sites commerciaux regroupant près de 900 locaux. L'offre est assez complète pour la réponse aux besoins courants, plus de 80% des dépenses des habitants sont maintenues sur le territoire. La principale faiblesse est une carence d'offre en dehors de la réponse aux besoins courants (équipement de la personne, équipement de la maison, culture, loisir) avec la proximité de deux pôles d'envergure: Rennes et Vannes. La vacance de locaux commerciaux est également un élément de fragilité (11% des locaux sont vacants).

La croissance rapide des surfaces de vente (32.000 m² autorisés de 2006 à 2013 dont 10.350 m² restant à réaliser pour 106.000 m² en 2013), plus rapide que la croissance du marché, interroge néanmoins la réorganisation potentielle de l'armature commerciale, surtout dans un contexte de montée en puissance rapide de la Vente A Distance.

Territoire à dominante rurale, mais aussi territoire « sous influence », deux enjeux majeurs se dessinent :

- celui qui saura conjuguer nouvelles technologies et apport du e-commerce, avec le maintien d'un tissu commercial de proximité essentiel pour le « vivre ensemble » des campagnes.
- celui d'une offre commerciale pointue : les zones de chalandises de Rennes et Vannes "mordent" sur le territoire.

ECONOMIE ARTISANALE :

Seulement 30 établissements publics et privés emploient plus de 100 salariés et seuls 3 entreprises privées dépassent les 250 salariés. Le Pays de Ploërmel accueille peu de grandes unités de production, mais il est riche de son tissu de PME et PMI. Pour autant, le territoire n'est pas à l'abri de la conjoncture difficile, depuis 2008, avec une baisse de l'emploi salarié dans les services aux entreprises et dans l'artisanat.

L'offre foncière large (137 hectares disponibles fin 2013) est un atout pour poursuivre l'accueil d'entreprises, mais nécessite une meilleure lisibilité et hiérarchisation (46 zones d'activité ; selon le diagnostic du SCoT, dont 22 qualiparcs). La période récente a exacerbé les disparités locales, avec des dynamiques différentes au sein du territoire. La position géographique du territoire permet à l'économie locale de s'appuyer sur le rayonnement des agglomérations de Rennes et Vannes. La forte présence de l'industrie agro-alimentaire soutient encore l'emploi, avec 50% des emplois de l'économie dite de rayonnement. Une large diversité d'activités de fabrication y participe : 34% contre 20% en moyenne dans le Morbihan, 15% en France.

Si l'enjeu foncier est une piste sérieuse de développement exogène de l'économie locale, la question de la compétitivité des entreprises du territoire, de leur capacité à innover seules ou au sein de partenariats multi-acteurs sont autant de pistes de croissance susceptibles de conforter un marché de l'emploi toujours fragile. L'implication vers de nouvelles technologies et de nouveaux marchés permettraient de caractériser davantage le tissu économique local et d'ainsi le doter d'une image à même de le faire rayonner sur le marché régional, voir national.

ECONOMIE AGRICOLE :

Le poids de l'agriculture du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne (zonage CRDA) dans le département est de 23 %, cela correspond à sa part d'exploitations agricoles professionnelles, mais aussi à celle de sa SAU et de la quantité de lait produite. Ainsi, 1 281 exploitations professionnelles agricoles étaient dénombrées en 2010 par le recensement agricole. Malgré une diminution du nombre d'exploitation, le territoire a su conserver la surface agricole utilisée entre 2000 et 2010 (diminution de 1,7%) avec une augmentation de la taille moyenne des exploitations.

Le lait concerne un peu plus de la moitié des agriculteurs : 663 éleveurs et 237 millions de litres en 2010. La production a augmenté de 5 % en 10 ans malgré le régime des quotas, ce qui en fait le secteur le plus dynamique du Morbihan. En ce qui concerne le hors-sol, les éleveurs ont produit l'équivalent de 27 % des porcs charcutiers du Morbihan avec 276 élevages. En aviculture, on comptait 299 000 m² de bâtiments de volailles de chair en 2010, soit 19 % des surfaces du département.

Depuis une quinzaine d'années, se développent les circuits courts, on dénombre 80 exploitations sur le territoire. Si la conversion bio concerne 4 % de la SAU du Pays, pour 3,2% des exploitations, l'agriculture biologique et les circuits courts restent moins importantes que dans l'ensemble de la Bretagne. Seules 5,6% des exploitations commercialisent tout ou partie de leurs productions en vente directe, contre 9,7% pour la Bretagne. Et plus des 2/3 des producteurs de lait, de porc ou de volailles bio sont engagés dans les filières longues en 2011 (Agence Bio, 2011).

Dans ce contexte global, la rémunération des produits échappe aux producteurs. Afin de maintenir ce tissu agricole dynamique, il conviendrait de comprendre et d'agir sur la reterritorialisation de la valeur ajoutée.

Enfin, la transmission est aussi un enjeu important sur le Pays puisque près de 500 chefs d'exploitations se retrouveront à la retraite d'ici 5 à 10 ans.

ECONOMIE TOURISTIQUE :

L'offre touristique du territoire s'appuie sur un riche patrimoine naturel autour de la forêt (Brocéliande, Lanouée, Landes de Lanvaux, etc.) et d'espaces aquatiques (Lac aux Ducs, Canal de Nantes à Brest, etc.). Un réseau dense de randonnée pédestre (GR 37, GR 38 et GR 346) et des circuits vélo en permet la découverte. Les voies vertes ("Ploërmel-Guer-Messac" et "Mauron-Questembert") ainsi que le Canal de Nantes à Brest avec son chemin de halage traversent le territoire et participent ainsi à la valorisation du patrimoine naturel.

La visite de nombreux sites au patrimoine architectural remarquable renforce encore l'image d'un territoire aux multiples facettes. Petites cités de caractère, Josselin et Malestroit disposent d'un patrimoine riche avec une fréquentation touristique non négligeable. Le Pays compte près de 12 châteaux ou manoirs (manoir de Balangeard à Ruffiac, Château de Trécesson à Campénéac...). Plusieurs musées retracent l'histoire et la culture Bretonne comme par exemple le Centre de l'imaginaire Arthurien à Concoret, le musée de la résistance Bretonne à St Marcel, ou encore le musée Jean-Marie de La Mennais et l'Horloge Astronomique à Ploërmel.

L'organisation de nombreuses manifestations pendant la période estivale dynamise encore davantage le territoire. Des concerts et animations gratuites presque tous les soirs, des festivals de renommée nationale comme Le Pont du Rock et les Médiévales de Josselin, des moments de convivialités en lien avec la populations locales... sont autant de moments d'échanges et d'imprégnation dans la culture locale.

Le territoire compte près de 5 500 lits touristiques. La commune de Taupont regroupe à elle seule 14% de la capacité d'hébergement du territoire devant Loyat, Néant-sur-Yvel, Ploërmel et Malestroit. Les 17 hôtels et 16 campings classés représentent respectivement 11% et 66% de la capacité d'hébergement touristique du Pays. En complément de l'offre d'hébergement touristique le pays dispose également d'environ 4 200 résidences secondaires.

Il lui appartient de conforter sa position d'alternative au tout littoral en renforçant son image de destination nature, bien-être et partage en famille ou entre amis.

LA MOBILITE

Trois communes du Pays sont desservies par la ligne de bus régionale Rennes-Pontivy : Guer, Ploërmel et Josselin. L'arrêt à Guer a fait l'objet d'un aménagement récent d'une halte multimodale à Val Coric, couplant l'arrêt car TER et l'aire de covoiturage. La ligne départementale n°4 du réseau TIM (Transport Interurbain du Morbihan), lie Ploërmel à Vannes en proposant des arrêts sur la partie sud du territoire.

D'autres alternatives à la voiture individuelle existent. Le modèle de transport à la demande s'est généralisé sur Guer Communauté. Des boucles locales de bus fonctionnent sur deux communautés de communes en période estivale. 15 aires de covoiturage, réparties de façon homogène sur le territoire, sont très prisées sur le Pays, avec des taux de fréquentation élevés, révélant quelques saturations. De façon très expérimentale, l'usage des vélos à assistance électrique est promu à travers diverses initiatives sur Guer Communauté.

Bien qu'encore à l'état expérimental, les initiatives locales en faveur de mobilité alternative sont saluées par la population et remportent un grand succès. La diversification des modes de transport alternatifs à la voiture doivent permettre de dynamiser le territoire :

Ces dynamiques répondent au desserrement des agglomérations voisines : Vannes et Rennes, mais s'avèrent insuffisamment structurantes. Sur le Pays de Ploërmel, sur 28 604 actifs y résidant, 25% travaillent à l'extérieur du territoire du Pays, dont 1 482 actifs à Vannes Agglo et 1 221 à Rennes Métropole. Entre 1999 et 2010, le nombre

d'actifs résidant au Pays de Ploërmel a augmenté de 18,8% (4 526 actifs supplémentaires). 75% des actifs vivent et travaillent sur le territoire : comment favoriser leurs déplacements pendulaires par des modes durables ?

Sur la période 2007-2013, un effort significatif a été porté à l'accès aux services publics. Il se poursuit encore aujourd'hui avec l'implantation de Maisons des services publics. Il s'agit maintenant de hiérarchiser ces services et de favoriser leur accès pour tous les habitants. L'hôpital, le centre des impôts, les lycées... se trouvent à Ploërmel et rayonnent sur tout le territoire. La répartition des services sur le territoire doit s'accompagner d'une infrastructure d'accessibilité pour le plus grand nombre.

La mobilité demeurant un point de fragilité de la dynamique territoriale, le projet présenté ci-après repose sur l'adaptation de solutions expérimentées ailleurs et la réponse aux attentes des professionnels comme des usagers des transports locaux. Cette thématique est largement présentée et développée dans le cadre du Contrat de Partenariat. Elle fait l'objet d'un des trois axes stratégiques de développement du territoire et se trouve déclinée dans les fiches actions du Contrat de Région comme du Programme LEADER. Le soutien apporté par le FEDER sera également essentiel pour construire cette nouvelle donne territoriale.

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Après cette présentation du contexte socio-économique global, il s'agit de synthétiser sous la forme de tableaux Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces les dynamiques d'ensemble pour chacune des six thématiques prioritaires composant le Contrat de Ruralité :

- 1- Accès aux services et aux soins
- 2- Revitalisation des bourgs centres
- 3- Attractivité du territoire
- 4- Mobilités
- 5- Transition écologique
- 6- Cohésion sociale

1- AFOM ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne couverture du territoire en établissements hospitaliers - Un bon niveau d'équipement en EHPAD, répartis équitablement sur le pays - Un bon niveau d'équipements en écoles préélémentaires et élémentaires - Un bon équipement en lycées professionnels et agricoles relativement bien réparti. - Un bon niveau d'équipements sportifs - Deux lignes structurantes de transport collectif : Pontivy-Rennes et Vannes-Ploërmel 	<ul style="list-style-type: none"> - Un état de santé de la population relativement moins bon que celui de la population bretonne, notamment chez les hommes. - Une surmortalité essentiellement liée à des causes de décès en partie évitable (pathologies alcooliques, accidents de la circulation, suicides...) - Des structures d'accueil de la petite enfance et des services d'informations jeunesse concentrés dans la partie Sud-Est du pays. - Des services à la population, Postes et Services de l'emploi-formation concentrés sur Ploërmel et Guer.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux enjeux liés au vieillissement de la population : adaptation des modes d'habitat, services à la population à développer... - Répondre aux enjeux en matière de santé de la population : prévention et sensibilisation des publics afin de diminuer les décès dits « évitables » - Maintenir et renforcer l'offre de soins de premier recours sur le pays. - Compléter les services de transport à la demande et les deux lignes structurantes de transport collectif pour améliorer l'accès aux commerces, au travail, à la santé, aux loisirs, aux services, etc... - Développer les possibilités de covoiturage - Soutenir la couverture en fibre optique - Soutenir la mise en accessibilité des équipements, lieux publics et commerces 	<ul style="list-style-type: none"> - Une densité de professionnels de santé libéraux inférieure aux moyennes régionales tant au niveau des médecins généralistes, spécialistes, infirmiers, pharmaciens que dentistes. - Une densité inférieure à la moyenne régionale concernant les lycées généraux et technologiques. - Fragmentation du territoire à cause du manque de transports - Renforcement de la polarisation de Vannes et Rennes pour les services. - Développement des problèmes d'accessibilité - Recentrage sur les communes-pôles au détriment des plus petites communes.

2- AFOM REVITALISATION DES BOURGS CENTRE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation significative du nombre d'appartements - Aucune commune soumise aux lois SRU et DALO - Un riche patrimoine bâti - PLU présents ou en projet dans plusieurs communes - Schéma de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration - Des démarches volontaristes et expérimentales pour la revitalisation des centres-bourgs (Josselin, Guer, Mauron) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire en déséquilibre : le Nord-Ouest connaît davantage de fragilités. - Un augmentation du nombre de logements vacants. - Peu de logements sociaux. - Dichotomie de l'offre commerciale alimentaire entre le Sud-Est- et le Nord-Ouest.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilité le bâti ancien en centre-bourg - Adapter les logements pour tous : personnes âgées, PMR, ... - Maintenir une offre de produits de premières nécessités dans les centres-bourgs. - Politique de réaménagement de l'espace public dans plusieurs bourgs, avec embellissement et accessibilité renforcée - Mêler l'habitat individuel, intermédiaire et collectif - Préserver et embellir le patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> - Des bailleurs sociaux qui n'interviennent pas sur le territoire. - Un parc de logement social vieillissant mis en vente par les bailleurs sociaux - Pénurie en petits logements adaptés au vieillissement - Délaissement des logements en centre-ville - Perte d'une partie du patrimoine bâti par dégradation - Projet au coup par coup sans stratégie globale - Perte de la vie sociale et commerciale dans les centres-bourgs.

3- AFOM ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire attractif en termes de population : une augmentation de la population essentiellement due au solde migratoire. - La part des 15-29 ans appartenant à la catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures est l'une des plus hautes de Bretagne avec celles des pays de Brest et de Rennes - Une offre commerciale alimentaire nombreuse - Un territoire avec une armature commercial cohérente autour d'une ville structurante, Ploërmel, dont la zone de chalandise couvre l'ensemble du Pays - Un tissu industriel diversifié et dynamique, de même pour le commerce et l'artisanat - Deux Petites Cités de Caractère : Josselin et Malestroit - 3 communes du patrimoine rural : Cruguel, Concoret, Tréhorenteuc - Le Canal de Nantes à Brest, la forêt de Paimpont et les Landes de Lanvaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Un déséquilibre d'attractivité sur le pays : la moitié Nord-Ouest du pays apparaît moins attractive que la partie Sud-Est (Ploërmel Communauté, Guer Communauté, CC du Val d'Oust et de Lanvaux) - Peu d'acteurs culturels, peu de présence artistique, une dynamique associative culturelle peu identifiée. - Un secteur touristique pesant encore peu dans l'économie du pays. - Le territoire peine à valoriser ses patrimoines. - Le pays reste un lieu de traversée plutôt qu'un territoire de captation du public - Difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activités et certaines fonctions
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions de développement du Nord-Ouest du territoire - Favoriser les solidarités entre Sud-Est et Nord-Ouest afin de diminuer les fragilités du pays. - La part des jeunes propriétaires est nettement plus élevée dans certaines communes situées le long des axes routiers structurants (RN 24 et RN 166) - Adapter les logements pour tous : personnes âgées, PMR, ... - Les Ecoles Militaires Saint Cyr Coëtquidan - Un tissu de PME/PMI de premier ordre, notamment dans le secteur industriel - Des dirigeants de PME, en moyenne, plus jeunes que sur l'ensemble de la Bretagne - Le territoire dispose de disponibilités foncières importantes 	<ul style="list-style-type: none"> - La taille des ménages, bien que supérieure à la moyenne bretonne, diminue. - Une baisse des couples avec enfant(s) au profit des personnes seules et des couples sans enfant. - Augmentation sensible de la consommation annuelle de foncier pour l'habitat. - Ne pas être inscrit dans l'armature régionale faute d'un pôle structurant suffisamment fort.

4- AFOM MOBILITES

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un niveau d'équipements en services de transport médicalisé satisfaisant. - Une ligne régionale d'autocars Rennes-Pontivy passant par Guer, Ploërmel et Josselin. Ligne de qualité dont la fréquentation est en constante augmentation. - Une ligne de transports à la demande relie Mauron à Ploërmel. - Une ligne départementale relie Ploërmel à Vannes. Elle passe par Malestroit, Sérent... 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de liaison avec les métropoles voisines. - Le territoire est uniquement accessible par la route et par des voies vertes. - Un trafic routier en net augmentation, notamment entre Ploërmel et Vannes.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Egale distance entre Rennes et Vannes - Deux axes routiers structurants (RN 24 et RN 166) - Une bonne couverture du territoire en ADSL. Déploiement de la fibre optique en cours. - Espaces publics numériques très dynamiques et moteurs dans le réseau régional. - Répondre aux besoins du territoire en organisant des solutions de rabattement vers des lignes existantes. - Compléter les services de transport à la demande et les deux lignes structurantes de transport collectif pour améliorer l'accès aux commerces, au travail, à la santé, aux loisirs, aux services, etc... - Développer les possibilités de covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> - Une manque de coordination entre les offres de transports - De nombreuses zones non couvertes en téléphonie mobile et en TNT. - Fragmentation du territoire à cause du manque de transports

5- AFOM TRANSITION ECOLOGIQUE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une forte activité agricole - Une surface agricole utile qui occupe plus de 62% du territoire - Un patrimoine naturel, structuré autour de la forêt de Paimpont, du Canal de Nantes –Brest et un réseau important de voies vertes - Faible consommation électrique sur le territoire - Le Nord du territoire, autonome au regard de la production d'électricité produite (éolien) - Mise en place de politiques locales pour favoriser la réhabilitation thermique de l'habitat (PLH, OPAH, PIG, PLRH) - Une stratégie en matière de transition écologique au travers du PCET à l'échelle du Pays adopté en 2014 	<ul style="list-style-type: none"> - Moins d'agriculture biologique, de commercialisation via les circuits courts et d'activités de diversification que sur l'ensemble de la Bretagne. - Une qualité des cours d'eau et des nappes souterraines dégradée et à surveiller. - Des taux de concentration en nitrates excédant, en certains endroits, la limite réglementaire définie comme seuil de potabilité. - Territoires soumis au risque d'inondations.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les performances énergétiques des bâtiments. - Permettre le développement de l'agriculture biologique, des circuits courts et des activités de diversification - Fort potentiel éolien. - Réduire les concentrations de pollutions des eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de précarité énergétique pour des populations habitants des logements vétustes - Peu d'initiatives publiques pour la production d'énergie renouvelable et la transition énergétique - Un modèle agricole (production et transformation) à surveiller

6- AFOM COHESION SOCIALE

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - La part des 15-29 ans non scolarisés et sans diplôme est l'une des plus faibles de Bretagne. - Des réseaux d'acteurs économiques. - Les entreprises du pays sont assez peu visées par les investissements étrangers - Enfance : bonne couverture des services petite enfance (RPAM – Maisons de l'enfance – ALSH) - Jeunesse : service PIJ Guer, Mission Locale, conseils des jeunes... - PA/PH : bonne couverture des structures médico sociales (EHPA EPAD Foyers de vie ESAT MAS...) - Précarité : maison des solidarités Ploërmel et bonne couverture des associations caritatives - Education : bonne couverture des établissements scolaires - Vie associative et culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante - Une sous-représentation des cadres-professions intellectuelles et professions intermédiaires. - Plus d'ouvriers et des retraités également plus nombreux que la moyenne régionale. - Un revenu fiscal médian des ménages significativement inférieur au revenu fiscal médian breton. - Un taux de scolarisation des 18-24 ans nettement inférieur à la moyenne régionale, particulièrement pour les femmes. - Un état de santé de la population relativement moins bon que celui de la population bretonne, notamment chez les hommes. - Une surmortalité essentiellement liée à des causes de décès en partie évitable (pathologies alcooliques, accidents de la circulation, suicides...) - Faible qualification des jeunes - Chômage important chez les jeunes notamment les femmes - Peu d'offre post bac
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation/structuration efficiente de l'accueil des personnes en situation de précarité : locaux mutualisés – formation des bénévoles... - Accompagnement des jeunes dans une approche globale : santé, sociale, logement, insertion... - Adaptation/création de services auprès des jeunes - Développement de la notion de parcours de santé auprès des publics fragiles : jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité - Aménagement du territoire : Adaptation du territoire au vieillissement et au handicap - Développement d'une offre de logement adaptée à la population : jeune ou personne seule, famille, PMR 	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte proportion d'activités de sous-traitance - Isolement des personnes : problème mobilité - Inégalités sociales et territoriales de santé - Parc social vieillissant et pas adapté aux publics : jeunes, PMR...

ETAT DES LIEUX DES DEMARCHES EN COURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT LOCAL, DE COHESION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITE

1- BILAN DES PRINCIPALES MESURES DES COMITES INTERMINISTERIELS AUX RURALITES (DECLINAISON LOCALE DU TABLEAU DE BORD DE SUIVI DEPARTEMENTAL)

Suivi des mesures des trois Comités Interministériels aux Ruralités (CIR)

13 mars 2015 = 46 mesures

14 septembre 2015 = 21 mesures (dont des compléments aux premières)

20 mai 2016 = 37 mesures (dont des compléments aux premières)

Priorité	Thème	Mesure	Etat d'avancement en novembre 2016
			PETR PLOERMEL
1 – Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	Accès aux services de santé	<i>Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux</i>	
		1 Généralisation de la rémunération collective des équipes de professionnels de santé (MSP ou pôle de santé)	Sur MAURON
		<i>Rénover le dialogue entre les élus et les agences régionales de santé</i>	
		1 Contrats locaux de santé	Contrat du pays de Ploërmel
		Atteindre 1400 maisons de santé en service d'ici 2018	4 MSP sur le territoire du Pays de PLOERMEL : - GUER – JOSSELIN/GUEGON – MALESTROIT - MAURON Problématique de départ de médecins sur ce

		territoire
Accès aux services publics	Ouvrir 1000 maisons de service au public dès la fin 2016 grâce notamment au partenariat avec La Poste	3 MSAP sur le territoire du Pays de PLOERMEL : - GUER – MAURON – LA TRINITE PORHOET
	Assurer une plus grande cohérence dans l'évolution des services publics en lien avec les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP)	- SDAASP en cours d'élaboration sur le département - Réalisation d'un schéma départemental de services aux familles
Sécurité	Développer des conventions de coordination entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales	Conventions de coordination avec les Gendarmerie nationale/Police Municipale sur : JOSSELIN – PLOERMEL
	Expérimenter des partenariats avec les acteurs locaux pour renforcer la présence de proximité de la gendarmerie	- 336 réservistes - 15 protocoles de participation citoyenne - 11 réservistes citoyens Sur le territoire du Pays de Ploërmel : Participation citoyenne sur GUER
	Consolider et promouvoir le volontariat sapeur-pompier	- 9 sections de Jeunes sapeurs-pompiers sur le département dont une à PLOERMEL - Le SDIS 56 organise 14 réunions cantonales d'octobre 2016 à mars 2017 afin de sensibiliser les élus locaux sur la disponibilité et la promotion des Sapeurs-Pompiers volontaires dans le département du Morbihan. De plus, 3 réunions avec le MEDEF sont programmées pour sensibiliser les chefs d'entreprises sur les avantages d'avoir un ou plusieurs SPV au sein de leurs sociétés
Education en milieu rural	Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015 l'opération « Écoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des	Parmi les 15 communes éligibles, deux ont profité de l'appel à projet dont a commune de Brignac. En projet : Saint Briec de Mauron

		écoles les plus isolées	
		Atteindre 100 % des écoles rurales couvertes par un projet éducatif territorial et faciliter le développement des activités périscolaires	Toutes les écoles rurales publiques du territoire du PETR Pays de PLOERMEL sont couvertes par un PEDT
		Dynamiser les usages du numérique dans les écoles rurales (Appel à projet 2016 – 2017)	La DSDEN offre en prêt des valises de tablettes et de robots pour que les écoles rurales expérimentent les usages du numérique. D'autre part, des espaces numériques de travail leur sont proposées (Benelyu, Iconito). Des stages école sont prévus pour formés les enseignants à l'utilisation pédagogique
		Développer les conventions ruralités pour une offre éducative de qualité	Une convention ruralité est rédigée. Elle est signée par le président du conseil départemental et par la DASEN.
	Mobilité	Elaborer des plans de mobilité rurale, dans le cadre des schémas régionaux de l'intermodalité	Démarche mobilités sur le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne – programme d'actions de septembre 2016
		Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centre	Pôle d'échange multimodal de Ploërmel
		Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres	12 bornes sur le territoire : AUGAN, GUEGON, GUER, GUILLIERS, JOSSELIN, MALESTROIT, MAURON, PLOERMEL, ST MARCEL, SERENT ;
2 – Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	Commerce	Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale : Contrat de revitalisation commerciale	Pas de Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale en cours sur le territoire breton.
	Accès au numérique / Téléphonie mobile	Résorber les zones blanches (2G et 3G)	1) Pas de zone blanche sur le territoire. 2) le déploiement, d'ici mi-2017, de l'internet mobile (a minima 3G) dans les centres-bourgs disposant uniquement d'une couverture de téléphonie mobile (2G) (programme « Internet Mobile ») ; cette action

			<p>concerne essentiellement les communes des programmes « zone blanche » des années 2003 et 2008 ; pour le Morbihan, il restait 10 communes dont les communes de BRIGNAC, EVRIGUET, GUILLAC, LIZIO, MOHON, SAINT-CONGARD, TREHORENTEUC sur le Pays de PLOERMEL.</p> <p>3) Appel à projet « 800 sites » pour réaliser la couverture en téléphonie et internet mobiles des zones économiques ou touristique dépourvues de couverture mobile ; le nombre de sites passe à 1300 avec un élargissement des critères de sélection.</p>
		<p>Ouvrir un guichet « couverture mobile » pour accompagner les projets locaux (DGE)</p>	<p>Le gouvernement a demandé à l'Agence du Numérique de mettre en place un « point d'accueil mobile » visant à présenter les différentes mesures mises en place, à informer sur leur avancée et à répondre aux questions des citoyens en général et des élus en particulier. Ce point d'accueil mobile est consultable à l'adresse : www.francethd.fr/mobile/</p>
		<p>Engager tous les départements dans le plan France Très Haut Débit (THD)</p>	<p>Le Syndicat Mixte ouvert, Mégalis Bretagne, rassemblant la Région, les 4 Départements, les Agglomérations et la totalité des EPCI (au total 106 collectivités bretonnes) a en charge la mise en œuvre du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD). Il prévoit, pour la période 2014-2018, un programme de 174 opérations de montée en débit (22 millions d'euros) concernant 50 000 foyers et entreprises et le déploiement de 220 000 prises FttH sur le territoire breton (380 millions d'euros).</p>
		<p>Apporter une réponse aux besoins des territoires ruraux mal couverts par la téléphonie mobile en mobilisant toutes les solutions disponibles (création de pylônes)</p>	<p>Devant les attentes de plus en plus grandes des élus et pour accélérer le traitement des zones grises, le gouvernement envisage d'établir, en 2017, un état des lieux, le plus exhaustif possible, de l'ensemble des problèmes de couverture mobile que rencontrent les territoires.</p> <p>Sur un rythme de deux fois par an, l'ensemble des élus des collectivités seront ainsi invités à remonter les problèmes (d'où l'appellation d'« appel à problèmes ») et besoins qu'ils rencontrent en matière de couverture mobile, via une plateforme numérique de collecte des besoins, intitulée « France Mobile », qui devrait être ouverte en fin d'année.</p> <p>Les besoins priorités seront ensuite transmis aux opérateurs de téléphonie mobile, qui pourront</p>

		<p>proposer des solutions à court ou moyen terme (nouveau pylône, mutualisation de pylône, etc.).</p> <p>En l'absence de solution technique des opérateurs, les sites non couverts feront l'objet d'un traitement dans le cadre des l'appel à projets « 1300 sites », qui prévoit notamment un cofinancement des infrastructures</p> <p>La circulaire qui doit formaliser ces mesures doit paraître en début d'année 2017.</p>
Agriculture	Développer les groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	9 sur le département
Tourisme	Développer les contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux	Josselin : contrat d'attractivité approuvé en session du Conseil départemental de juin 2016. Plan d'action (2016 - 2019) en cours de réalisation.
Ecologie	Développer la méthanisation (1500 projets de méthaniseurs en 3 ans)	<p>9 unités en fonctionnement aujourd'hui dans le 56 : 7 installations agricoles + 2 unités de récupération du biogaz sur centre d'enfouissement de déchets (CET de la Vraie Croix) ou centre de traitement d'OMr (SYSEM).</p> <p>9 projets en cours d'étude ou en cours de construction : 3 projets de méthanisation agricole, 3 projets territoriaux, 1 projet industriel, 1 projet sur centre d'enfouissement (Gueltas), 1 projet support de formation agricole au lycée du Gros Chêne de Pontivy</p> <p>réflexions en cours à la chambre d'agriculture concernant l'installation de micro- méthaniseurs dans une quinzaine de fermes du Morbihan</p>

2- PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE L'ÉTAT SUR LE TERRITOIRE (OU DECLINAISON DU CADRE DEPARTEMENTAL)

Le Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne a connu, ces dernières années, de profondes évolutions de son tissu économique, en particulier dans le cadre de la crise de l'industrie agro-alimentaire. L'État a travaillé à les accompagner, en adaptant sa stratégie au plus près des spécificités du territoire et en favorisant le renouvellement des filières.

À ce titre, la participation de l'État au contrat de ruralité du PÉTR du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne vise, d'une part, dans le projet partagé avec les collectivités locales, à renforcer le développement économique de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme et, d'autre part, à préserver l'attractivité de son environnement, l'accès aux services de santé et d'accueil du jeune enfant, le maintien du commerce en centre-bourg et le couvreur du territoire par la téléphonie mobile.

Parmi les axes structurants de la stratégie menée par l'État pour le Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, figure la garantie d'un **accès de qualité aux services publics**, avec une attention particulière portée à la santé et à l'accueil du jeune enfant de moins de trois ans.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du PÉTR de Pays du Ploërmel-Cœur de Bretagne, à l'exception de Ploërmel Communauté, sont aujourd'hui confrontés à un déficit en médecins, nécessitant en retour la poursuite du maillage des maisons de santé, notamment à Mauron et à La Trinité-Porhoët, dans le respect des orientations fixées par l'agence régionale de santé.

De la même manière, le déséquilibre entre l'offre d'accueil individuel – aujourd'hui satisfaisante – et l'offre d'accueil collectif – encore insuffisante – rend nécessaire de poursuivre la création d'équipements d'accueil du jeune enfant sur ces territoires, en particulier au Nord du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.

Au titre de l'accès aux services publics, l'État entend également travailler à la résorption des zones grises de la téléphonie mobile en priorisant les zones à enjeux. L'internet mobile (*a minima* 3G) devra être déployé d'ici mi-2017 dans les centres-bourgs disposant uniquement d'une couverture de téléphonie mobile (2G), soit sept communes sur le Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne I, à savoir Brignac, Evriguet, Guillac, Lizio, Mohon, Saint-Congard et Tréhoreteuc.

Plus largement, l'action de l'État vise à appuyer l'action des acteurs locaux pour développer l'**attractivité économique** du territoire, confronté au renouvellement de son tissu économique et de ses filières en particulier agricoles.

Dans cette perspective, l'État propose aux élus du PÉTR du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne d'élaborer un schéma global de développement économique organisant les pôles économiques structurants et secondaires, dans une logique d'aménagement du territoire et de services à la personne.

L'État, dans cette perspective, soutiendra les diverses initiatives agricoles permettant de diversifier les revenus des exploitants. Concourent à cette priorité d'action, la structuration de filières et de réseaux de vente de proximité, les modes innovants de distribution et la diversification des revenus agricoles grâce à la méthanisation, au bois énergie et au photovoltaïque.

Dans le prolongement du développement économique du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, l'action de l'État vise à la **revitalisation des centres bourgs**. L'État propose au PÉTR de développer un projet d'aménagement commercial visant au maintien et à la modernisation des commerces dans les centres bourgs.

Parmi les pistes de travail sur lesquelles l'État souhaite attirer l'attention des élus du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, figurent la réhabilitation des friches commerciales ainsi que la nécessité de développer, comme en matière agricole, des réseaux de vente de proximité, au regard de l'intérêt que présentent l'achat local et les circuits courts. Une telle action offre, de surcroît, l'avantage de soutenir la filière de l'économie sociale et solidaire, dont le développement vient en appui des efforts engagés par ailleurs pour renouveler le tissu économique local.

Le développement économique du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne I n'est pas dissociable, pour l'État, d'un projet de **mobilités** et de **déplacements** adapté aux spécificités du territoire.

L'État a souhaité soutenir la création du pôle d'échange multimodal de Ploërmel, inscrite au présent contrat. Il considère par ailleurs que la localisation des pôles d'échanges concoure au maintien de la vitalité des centres bourgs et participe à la réduction des déséquilibres entre les différents territoires du pays. Ainsi, l'articulation de ce pôle avec la desserte des bourgs éloignés des pôles structurants du territoire, le transport à la demande et les déplacements partagés (covoiturage solidaire et de proximité, taxi-collectifs, auto et vélopartage) doit être développée.

Le développement des voies de circulation douce constitue, à cet égard, un levier pour renforcer plus largement la **transition écologique** dans les territoires ruraux du PETR du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne. En effet, dans la mesure où la préservation de l'eau doit demeurer compatible avec les différents usages sur les bassins versants, la capacité d'accueil par le territoire de nouvelles populations et activités économiques reste subordonnée aux capacités d'autoépuration des milieux (sols, cours d'eau, zones humides...), mais aussi des capacités de traitement des eaux usées, domestiques et industrielles

Dans cette perspective, il est essentiel que le PETR du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne et ses intercommunalités investissent dans de nouveaux dispositifs alternatifs aux systèmes d'assainissement traditionnels, sur le modèle de l'expérimentation inscrite au présent contrat sur la qualité de l'eau sur le site naturel du lac aux Duc ainsi que sur le modèle du site de gestion biologique des eaux usées d'entreprises par traitement phytosanitaire, tel qu'envisagé par le présent contrat dans la zone d'activités de Bel Orient.

Toujours au titre de la transition écologique, l'État considère que les capacités du territoire du pays de Ploërmel en matière de production d'énergies renouvelables (éolien, bois énergie, valorisation des déchets, méthanisation et production de bio-gaz, photovoltaïque, solaire thermique, géothermie) peuvent être davantage stimulées.

Le dernier axe de l'action de l'État aux côtés des élus du PETR du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne a trait à la **cohésion sociale** en direction des jeunes et des personnes âgées. En effet, outre le renforcement de l'accueil collectif du jeune enfant, l'État souhaite soutenir le PETR dans le développement d'outils pour l'accompagnement des jeunes, qu'il s'agisse d'un foyer de jeunes travailleurs, dont le pays est dépourvu, ou bien d'une nouvelle stratégie d'information et de communication de la mission local auprès de ce public en s'appuyant sur le réseau des maisons de services au public.

Parallèlement, l'État appelle l'attention des élus du PETR du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne sur la nécessité d'adapter l'habitat local – lequel est confronté à une vacance importante, y compris s'agissant des logements sociaux – au vieillissement marqué de sa population et de poursuivre les efforts de réhabilitation des logements sociaux sur tout le territoire.

Ainsi, la conclusion du présent contrat de ruralité sur le territoire du PETR du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne s'inscrit dans le prolongement de l'action de l'État en faveur de la ruralité dans le Morbihan. Sur chacune des priorités d'action, le présent contrat présente le double avantage de formaliser la collaboration effective qu'entretiennent l'État et les élus du PETR du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne depuis de nombreuses années et de dégager des fonds dédiés au financement d'initiatives partagées.

3- ETAT DES DISPOSITIFS, PLANS D' ACTIONS, CONVENTIONS CONTRACTUELLES ET SCHEMAS LOCAUX

CONTRAT DE PARTENARIAT

Il permet d'accompagner, pour la période 2014-2020, la mise en œuvre de la stratégie de développement du territoire par la mobilisation de crédits européens, régionaux et territoriaux. Il formalise les soutiens apportés à cette stratégie par la Région, mais également par l'Europe.

A travers le contrat de partenariat, le Pays mobilise :

- Des crédits régionaux de la politique territoriale régionale ciblés sur des priorités de développement partagées. Pour le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, la Région garantit pour le territoire, sur la période 2014-2016, une enveloppe de 2 499 232 €.
- Du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) territorialisé, à travers un « Investissement territorial intégré » (ITI). Les actions suivantes des axes 1 et 3 du PO sont mobilisables à travers l'ITI Pays :
 - Action 1.2.1 : Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques (171 429 €)
 - Action 3.1.1 : Soutenir le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables (178 571 €)
 - Action 3.2.1 : Réhabiliter le parc de logement résidentiel (476 361 €)
 - Action 3.3.1 : Soutenir le développement de l'inter et de la multi-modalité (183 333 €)
- Du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) (dans le cadre des programmes Leader), à travers l'outil « Développement local mené par les acteurs locaux » (« DLAL »). Une enveloppe de 1 460 000 €.

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Un outil concerté pour :

- le développement futur du territoire et des territoires ;
- la mise en cohérence des différentes politiques sectorielles ;
- une planification stratégique à l'échelle d'un bassin de vie.

=> Démarche issue d'une volonté politique de préparer collectivement l'avenir du territoire.

Le SCOT est actuellement en cours d'élaboration. Son arrêt est prévu mi-2017.

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Outil d'animation et de programmation d'actions sur climat et énergie, le PCET du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne, adopté en 2014, répond à trois objectifs stratégiques :

- Acquérir une culture commune sur l'environnement, la lutte contre le changement climatique, et l'adaptation du territoire
- Atteindre l'efficacité énergétique des bâtiments
- Réduire la dépendance énergétique

PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION DE L'HABITAT

Pour passer à une réelle massification des travaux de rénovation, le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a ouvert en septembre 2016 une plateforme locale de Rénovation de l'Habitat, intitulée Renov Info Service.

Avec l'association des différents acteurs de l'habitat du territoire (la DDTM, le Conseil Départemental, la CMA, la CCI, la CAPEB, l'ADIL, le CAUE, l'EIE, SoliHa, l'EAS, les EPCI et leur service habitat ou économique...), l'objectif était de trouver une meilleure articulation entre tous les acteurs de l'habitat, afin d'accompagner le particulier, quel que soit son statut, dans son projet de rénovation.

Cette plate-forme du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne s'articule autour de 3 piliers :

- **La proximité** : il n'y a pas une maison de l'habitat, mais des maisons de l'habitat sur l'ensemble de nos territoires de vies, à savoir les intercommunalités.
- **Le guichet unique** : Elle a un rôle de facilitateur en donnant, dans des lieux identifiés et de proximité, une information large et inviter les habitants à prendre conseil auprès de l'acteur en capacité de répondre à sa demande.
- **Des outils d'aides à la décision** : La réhabilitation du parc du logement existant est un enjeu pour notre territoire. , il convient d'accompagner les habitants dans la priorisation des travaux à effectuer. Cela passe par un diagnostic et une analyse technique à domiciles des particuliers.

STRATEGIE MOBILITES DURABLES

Dans le cadre de son Plan Climat Energie Territoire (PCET), en cohérence avec la stratégie de son contrat de partenariat et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale, le Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne s'est engagé, auprès de l'ADEME, dans une démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un Plan d'actions Transports et mobilités durables. L'objectif est de limiter les consommations d'énergie, les émissions de Gaz à Effet de Serre et les émissions de polluants, dans le cadre de la mise en œuvre du SRCAE, Schéma Régional Climat, Air, Energie.

Après concertation avec les acteurs du territoire, la stratégie "Mobilités Durables" s'articule autour d'un plan d'actions de 17 fiches conçu autour de 4 axes stratégiques :

- accompagner les comportements de mobilité durable,
- organiser le territoire pour réduire la demande de déplacements,
- favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture,
- optimiser le transport routier de personnes et de marchandises.

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Depuis 2005, le Pays et les professionnels du territoire des domaines de l'éducatif, de la santé, du médico social collaborent sur les problématiques de santé, la prévention et l'offre de soins.

L'ANIMATION TERRITORIALE DE SANTÉ permettant d'assurer une veille, de mobiliser les acteurs autour des priorités de santé locales, de conseiller en ingénierie de projets

Une stratégie territoriale de santé avec le CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : outil ayant pour vocation d'aider à la coordination et à la mise en cohérence des actions et des partenaires au service de la santé de la population, ainsi qu'à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé sur le territoire.

ESPACE AUTONOMIE SENIORS

Mission confiée par le Conseil Départemental dans le cadre du déploiement du dispositif MAIA

- Informer et conseiller les seniors et leurs proches
- Evaluer les besoins et accompagner la mise en œuvre de réponses adaptées
- Organiser un suivi soutenu pour les personnes confrontées à une situation complexe
- Mettre en place des actions d'information et de prévention
- Concertation et coordination territoriale

STRATEGIE DU TERRITOIRE

Pour sortir de la distinction urbain/rural, la caractérisation du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne se décline en deux qualificatifs : périphérique et « de liaison ». Son positionnement géographique au Nord de l'agglomération vannetaise et à l'Ouest de celle de Rennes lui confère de plus en plus les fonctions de territoire périphérique. Cela est largement remarquable par la concentration de sa population à ses frontières Sud et Est, la demande croissante de services résidentiels et la recherche d'un cadre de vie d'exception. Ce territoire allie à cette première constatation celle de bénéficier d'un carrefour routier régional. Ploërmel, à la fois au centre du Pays et au carrefour de deux axes régionaux structurants se développe avec cet aménagement de grande valeur.

Le développement démographique du territoire procède du desserrement des capitales régionale et départementale et permet encore de capter de nouveaux arrivants. Mais l'accueil compte aussi avec le desserrement résidentiel local, celui des habitants qui résident déjà sur le territoire et qui s'y réinstallent. S'agissant de l'emploi, les communes deviennent de plus en plus dépendantes des pôles d'emplois extérieurs : nombre de nouveaux arrivants sont des navetteurs qui sont plus ou moins éloignés de leur lieu de travail.

L'attractivité résidentielle s'avère ainsi de plus en plus dissociée de celle de l'emploi. Bien que le bassin d'emploi local résiste, il voit ses fonctions économiques traditionnelles devenir vulnérables. Dans certains bourgs, le desserrement résidentiel s'est joué en parallèle au desserrement de l'emploi. Cet effet ciseau oblige alors à faire face à l'organisation des activités et des services liés à cette économie résidentielle. L'évasion concomitante des pratiques d'achats accentue ce phénomène et l'offre traditionnelle de commerces et de services se trouve fragilisée. Elle est appelée à se recomposer à l'échelle d'un bassin de vie élargi avec des pôles d'équilibre renforcés. Ses fonctions d'animation des centres bourgs sont aujourd'hui contestées.

Les communes s'inscrivent dans un bassin de vie où l'emploi et l'habitat s'appréhendent au regard des interactions qu'ils suscitent, du fonctionnement du territoire vécu des ménages. L'accompagnement et la satisfaction de ces attentes constituent l'enjeu clef pour valoriser et renforcer un territoire de liaison en mutation rurale. La stratégie territoriale, forte des fonds régionaux et européens qui seront investis sur le bassin de vie, reposera sur le dynamisme émergent de cette mutation rurale.

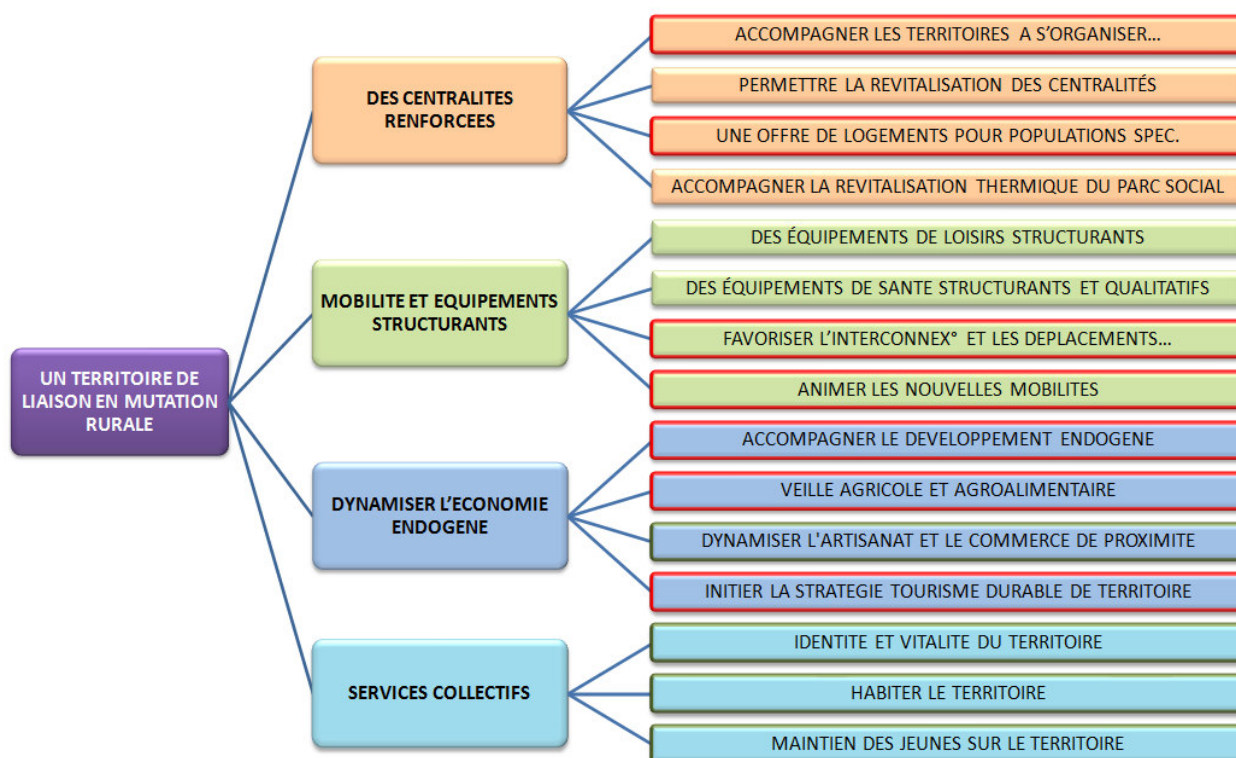
Ainsi, il apparaît fondamental de travailler sur le développement de nouvelles fonctions économiques au sein de cet espace rural. L'activisme économique du territoire permet de considérer qu'avec une bonne gouvernance il est possible de se développer même si le territoire ne bénéficie pas a priori d'avantages « classiques » tels que le poids démographique et économique, la localisation d'un hub ferroviaire, etc. Le numérique renforce encore ces possibilités de développement endogènes. A ce titre, la politique régionale d'aménagement du territoire en faveur du Très Haut Débit apparaît comme un corolaire indispensable. Enfin, les surfaces agricoles et naturelles dont dispose le territoire constituent une ressource importante pour envisager un rôle majeur dans l'agriculture et l'agroalimentaire de demain.

Les perspectives de cette nouvelle stratégie de développement sont larges, les angles d'actions à soutenir seront nombreux :

- Pour faciliter l'exercice de nouvelles responsabilités par les collectivités sur des périmètres à repenser ;
- Pour dynamiser l'économie et l'offre de services des bourgs et encourager la réhabilitation du bâti ancien ;
- Pour encourager les filières émergentes au service d'une économie de proximité et d'une croissance endogène
- Pour contribuer au développement des énergies nouvelles en exploitant la ressource locale sur un mode durable

- Pour promouvoir le patrimoine, la culture et l'identité locale comme atout du développement ;
- Pour participer à la protection des espaces naturels et des paysages, alliant environnement et tourisme durable ;
- Pour développer les circuits courts et l'expérimentation de nouveaux schémas de développement agricole
- Pour favoriser une approche nouvelle du lien social grâce aux réseaux de solidarités

L'excellence de la mise en œuvre d'un programme raisonné d'accompagnement à l'innovation se réalisera grâce à une attention soutenue portée sur les critères de sélection et les indicateurs de résultat des actions. Le travail collaboratif au sein du Comité Unique de Programmation et avec l'ensemble des acteurs du territoire garantira une communication large sur les expérimentations, une mutualisation de l'information et la mise en œuvre concrète de partenariats nouveaux, fruits d'évaluations partagées. Le caractère reproductible des projets et leur potentiel de développement seront particulièrement appréciés.



MODALITES DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT

1- LA GOUVERNANCE

Dans le même esprit que celui exercé dans le cadre du Contrat de Partenariat, le pilotage du Contrat de Ruralité est collectif et partenarial :

- Monsieur le Sous-préfet de Pontivy-Ploërmel et ses services compétents
- Monsieur le Président du PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne
- Monsieur le Président de Ploërmel Communauté ou son représentant
- Monsieur le Président d'Oust à Brocéliande Communauté ou son représentant
- Monsieur le Conseiller régional référent
- Monsieur le Conseiller départemental référent
- Monsieur le Président du Conseil de Développement du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne
- Monsieur le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations

Celui-ci est coprésidé par le Président du PETR et Sous-préfet. Ces derniers, peuvent y décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat de Ruralité.

Le rôle du Comité de pilotage est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité (prise en compte des projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués, ...). Le rythme des réunions est annuel.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de pilotage/financements, concernant les autres dispositifs de contractualisation, seront organisés par le PETR dans le cadre de son Bureau.

2- L'INGENIERIE MOBILISEE

Le sous-préfet de Pontivy, référent départemental aux ruralités, coordonne la mise en œuvre et le suivi des contrats de ruralité.

Suivi administratif du contrat

- Le suivi technique et le secrétariat du contrat sera assuré par les agents administratifs du PETR avec l'appui technique de la sous-préfecture.

Suivi technique et animation du contrat

- Le suivi opérationnel (stratégie / projet) sera l'objet d'un comité technique créé dès la mise en œuvre du contrat et constitué de l'équipe du PETR (pôles Dispositifs, Aménagement et Santé), des DGS des intercommunalités lauréates, des services de la sous-préfecture et de l'Etat d'une façon plus générale. Ce comité technique rendra compte de son travail au comité de pilotage.
- Considérant l'état d'avancement des projets 2017 et l'ingénierie externe déjà déployée, un appui technique dédié pourrait être proposé à partir de 2018 (après étude d'opportunité), en raison de l'absence de personnel au sein de certaines communes rurales : une ingénierie mise à disposition le temps de l'opération, exclusivement à l'appui des maires des communes sélectionnées.

3- LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le suivi du Contrat de Ruralité et les projets de convention annuelle feront l'objet d'une consultation du Conseil de Développement du PETR pour avis. Le président du Conseil de Développement est convié aux réunions du Comité de pilotage dont il est membre de plein droit. Une information sur les projets est organisée via le site internet du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne.

Chaque porteur de projet veillera à présenter les modalités d'information et d'association des habitants (presse, bulletins communaux, site internet, réunions publiques, mise à disposition d'un registre, etc...)

4- L'ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE L'ÉTAT

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement du programme du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local,.... Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

5- L'ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA RÉGION

La Région Bretagne soutient particulièrement les territoires ruraux dans le cadre des contrats de partenariat Europe/Région/Pays, en mobilisant, tant des crédits régionaux que des crédits FEADER dans le cadre de LEADER. Elle a mis en place une péréquation en faveur des territoires les plus fragiles dont les territoires ruraux font partie. Dans ce cadre, elle est amenée à intervenir sur les différents volets du contrat de ruralité.

Ce contrat de ruralité a été élaboré en cohérence avec le volet territorial du Contrat de Plan Etat Région. Dans ce cadre, l'Etat et la Région ont souhaité articuler leurs modalités d'intervention au bénéfice des projets. Ainsi, lorsqu'un porteur de projet sollicite des crédits de l'Etat dans le cadre de ce contrat de ruralité, et des crédits régionaux et/ou européens des contrats de partenariat Europe/Région/pays, l'examen de son projet se fera au sein du comité unique de programmation existant à l'échelle pays et sur la base de la même fiche-projet pour tous les crédits, dans une volonté de simplification

6- L'ENGAGEMENT DE PARTENARIAT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;

- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres-d'ouvrage concernés.

7- LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions annuel est élaboré et tenu à jour par le PETR et sert de support de travail pour les porteurs de projets et pour le comité de pilotage.

La grille d'évaluation régionale dite « PADUS » utilisée pour l'analyse des projets dans le cadre du Contrat de Partenariat sera également utilisée pour l'autoévaluation des projets présentés au titre du Contrat de Ruralité.

A la fin de la période de contractualisation, une évaluation in fine sera opérée afin de dresser un bilan de l'ensemble de la démarche partenariale et collaborative.

8- LA DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Il porte sur la période 2017 – 2019 (3 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2020 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

9- LA MODIFICATION DU CONTRAT

A la fin de chaque année budgétaire, un bilan sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté en comité de pilotage. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres du PETR ou des EPCI, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signatures

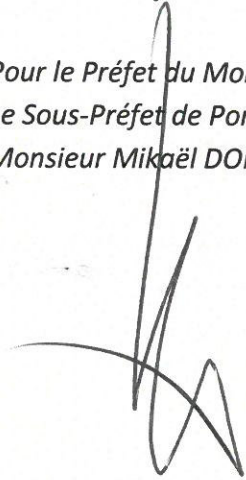
Accord-cadre établi le 29 décembre 2016

L'Etat,

représenté par le préfet du Morbihan,

Monsieur Raymond LE DEUN

*Pour le Préfet du Morbihan,
Le Sous-Préfet de Pontivy,
Monsieur Mikaël DORE*



**Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du
Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne,
représenté par son Président,**

Monsieur Patrick LE DIFFON



La Caisse des Dépôts

représenté par la directrice adjointe,

Madame Myriam ABASSI





ANNEXE 1

MAQUETTE

2017

Les projets du Contrat de Ruralité du Pays de Ploërmel - Coeur de Bretagne

Année 2017

- 8 projets pour un total de 9 millions d'euros
- 1 millions d'euros de crédits du Contrat de Ruralité

Accès aux services publics	Revitalisation des bourgs centres	Attractivité du territoire	Mobilité locales et accessibilité	Transition énergétique et écologique	Cohésion sociale
	<i>Valorisation de la Chapelle de la Congrégation à Josselin</i>	<i>Création d'un complexe touristique intercommunal à Josselin</i>	<i>Création d'un Pôle d'Echange multimodal à Ploërmel</i>	<i>Expérimentation au Lac aux Ducs à Ploërmel</i>	<i>Expérimentation d'une nouvelle stratégie de communication de la Mission Locale du Pays de Ploërmel</i>
		<i>Renouvellement de la base de loisirs de Saint-Malo de Beignon</i>		<i>Site de gestion des eaux usées d'entreprises à Bohal</i>	<i>Création de nouvelles halles multi-activités à Mauron</i>

Proposition de l'avenant du Contrat de Ruralité 2017 - Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne

		Dépenses	Contrat Ruralité Etat	DETR	FNADT	FSIL	CNDS	Réserve parlementaire	TEPCV	Région	Département	EPCI	autre	autofinancement	
1. Accès aux services publics, marchands et aux soins		Dépenses													
1	Création d'une Maison de Service Au Public (Commune de Ploërmel)	700 000			490 000					70 000				140 000	20%
2	Création d'une Maison de Service Au Public (Porhoët Communauté)	538 445			216 990					150 000	63 776			107 679	20%
TOTAL		1 238 445			706 990					220 000	63 776			247 679	
2. Revitalisation des bourgs centres		Dépenses													
3	Valorisation de la chapelle de la Congrégation à Josselin	870 120	80 000							150 000	217 530			422 590	49%
TOTAL		870 120	80 000							150 000	217 530			422 590	
3. Attractivité du territoire		Dépenses													
4	Création d'un complexe touristique intercommunal à Josselin	1 870 000	200 000							150 000				1 520 000	81%
5	Mission redynamisation de l'économie	134 400			70 240					27 200			10 080	26 880	20%
6	Renouvellement de la base de loisirs de Saint-Malo de Beignon	575 648	50 000		100 000					75 000	115 130		35 000	200 518	35%
TOTAL		2 580 048	250 000		170 240					225 000	115 130		35 000	1 720 518	1
4. Mobilités locales et accessibilité liée au territoire		Dépenses													
7	Création d'un Pôle d'échange multimodal à Ploërmel	3 500 000	500 000							800 000			683 333	1 516 667	43%
TOTAL		3 500 000	500 000							800 000			683 333	1 516 667	
5. Transition écologique et énergétique		Dépenses													
8	Expérimentation au Lac aux Ducs à Ploërmel	600 000	50 000									60 000	370 000	120 000	20%
9	Site de gestion des eaux usées d'entreprises à Bohal	170 000	40 000											130 000	76%
TOTAL		770 000	90 000									60 000	370 000	250 000	
6. Cohésion Sociale		Dépenses													
10	Expérimentation d'une nouvelle stratégie de communication Mission Locale	40 000	20 000										12 000	8 000	20%
11	Création de nouvelles halles multi-activités à Mauron	1 300 000	60 000		263 810					150 000				826 190	64%
TOTAL		1 340 000	80 000		263 810					150 000			12 000	834 190	
TOTAL		10 298 613	1 000 000		1 141 040					3 047 200	792 872	120 000	2 210 746	9 870 168	96%



ANNEXE 2

FICHES-PROJETS

Volet Acces aux services et aux soins	44
Volet Revitalisation des bourgs centre	48
Volet Attractivité du territoire.....	52
VOLET Mobilite	58
Volet Transition écologique.....	62
Volet Cohésion sociale	65

VOLET ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS

CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Porteur de projet : Commune de Ploërmel

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2017 – Décembre 2018

Synthèse argumentaire :

La maison dite « Maison Patier » est insérée dans l'ensemble immobilier des Carmes, bd des Carmes à Ploërmel.

Les Carmes abritent un certain nombre d'organismes et d'administrations qui dispensent ainsi leurs services aux différents publics auxquels ils s'adressent ; ces publics proviennent de la ville de Ploërmel mais bien plus largement également de la communauté de communes aussi bien que du pays.

Les services qui occupent le site sont actuellement en mutation du fait du départ de l'agence Pôle emploi et à partir du 1^{er} janvier 2017, on comptera :

- Le centre médico-social du département du Morbihan – site de Ploërmel
- La caisse primaire d'assurance maladie,
- La maison de l'emploi,
- La mission locale
- Le centre d'information et d'orientation
- Le syndicat du grand bassin de l'Oust

La maison Patier a connu en 2014 des dommages importants dus à une certaine vétusté et va nécessiter des travaux importants de réhabilitation. Cette réhabilitation permettra de renforcer le pôle de services publics des Carmes par l'ouverture de 340 m² supplémentaires.

Il est prévu que ce nouvel espace soit occupé :

- D'une part par la Maison des Services au Public dans le cadre du rôle de ville centre occupé par Ploërmel et de l'agrandissement au secteur de Ploërmel de l'arrondissement de Pontivy-Ploërmel.,
- D'autre part par l'extension des services de la mission locale sur le 1^{er} et le 2nd niveau pour dispenser des formations aux jeunes publics, lesquelles sont actuellement organisées dans des lieux éloignés et qui ne facilitent pas la prise en charge optimale des jeunes gens.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	700 000,00	Etat	70%	490 000,00
		Région (Contrat de parten.)	10 %	70 000,00
		Autofinancement	20 %	140 000,00
Total	700 000,00	Total	100 %	700 000,00

REHABILITATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Porteur de projet : Communauté de communes du Porhoët

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2017 – Décembre 2018

Synthèse argumentaire :

La Communauté de communes du Porhoët dispose d'un office de tourisme intercommunal, installé dans des locaux exigus, peu fonctionnels et inadaptés aux nouveaux besoins du service. La Maison de Services Au Public (MSAP) offre aujourd'hui différents services : Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT), Sécurité sociale, service postal, Pôle Emploi. L'agent est en charge de fournir un premier niveau d'information et d'orienter les usagers vers le bon interlocuteur. De plus, un bureau de permanence est dédié au point d'accès au droit pour les personnes souhaitant obtenir sur rendez-vous des informations d'ordre juridique. La MSP occupe actuellement un bâtiment nécessitant également un réaménagement important.

Le projet de la Communauté de communes du Porhoët est la réhabilitation et l'extension de l'ancienne agence postale pour héberger l'office de tourisme et la maison de services au public au sein d'un même lieu. L'opportunité de centraliser plusieurs services en un même lieu en centre-bourg a été saisie, permettant de faciliter le parcours d'accès aux services des habitants et de mutualiser des espaces communs. La finalité de ce projet est d'améliorer l'attractivité touristique du territoire et de garantir le service public en améliorant la satisfaction des visiteurs et les conditions de travail des acteurs et partenaires concernés.

Les objectifs du projet sont multiples :

- créer un accueil touristique favorable (information, communication, orientation)
- offrir de bonnes conditions de travail aux acteurs et partenaires
- renforcer le centre-bourg de La Trinité-Porhoët et le rayonnement touristique du Porhoët
- améliorer la qualité des services rendus par la MSAP
- permettre une mutualisation des coûts de fonctionnement et de certains usages (wc, salle de réunion, salle de pause, espaces de stockage)

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux et frais attachés	503 445,00	Etat (<i>engagement 2016</i>)	40 %	216 990,00
Maîtrise d'œuvre	35 000,00	Région (Contrat de parten.)	28 %	150 000,00
		Conseil Départemental	12 %	63 766,00
		Autofinancement	20 %	107 689,00
Total	538 445,00	Total	100 %	538 445,00

CREATION D'UNE MAISON DES SOLIDARITES

Porteur de projet : Guer Communauté

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2018 – Décembre 2018

Synthèse argumentaire :

Ce bâtiment a été construit en 1972 et présente les dimensions suivantes : 25 m x 45 m soit une surface totale de 1125 m². Trois associations caritatives y sont hébergées gracieusement dans le niveau supérieur :

- Les Restos du Cœur
- La Banque Alimentaire
- Le Secours Catholique

Le projet a pour principal objectif d'améliorer les conditions d'utilisation du bâtiment par ces associations en modifiant ou ajoutant des cloisons permettant de séparer ou mieux distribuer les espaces d'activités (bureaux, réserves, salle de réunion...). Des interventions seront aussi prévues sur le bâtiment pour améliorer le confort et la sécurité des lieux :

- Remplacement de 10 fenêtres double vitrage pour isolation thermique,
- Ajout de plaques translucides en toiture pour une meilleure luminosité,
- Remplacement de la porte d'entrée pour une sécurité accrue des locaux,
- Isolation thermique des cloisons entre parties chauffées et parties non chauffées (stockage).

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	150 000,00	Etat (Contrat de Ruralité)	16%	25 000,00
		Conseil départemental (PST)	10%	15 000,00
		Région (Contrat de parten.)	35%	52 500,00
		Autofinancement	39 %	57 500,00
Total	150 000,00	Total	100 %	150 000,00

EXTENSION DU CENTRE CULTUREL PAR L'ADJONCTION D'UN ESPACE RESTAURATION

Porteur de projet : Commune de Mauron

Envergure territoriale du projet : Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Calendrier de réalisation : Janvier 2018 – Mars 2019

Synthèse argumentaire :

Le centre culturel Moronoë propose des :

- Salle de réception pour : séminaires, banquets, fêtes familiales, rencontres associatives, ...
- Salle de spectacle pour : représentation des associations ou des écoles, salle de répétition théâtre, musique, chant, conte, danse..., salle pour concert, petite représentation
- Espace culturel : programmation annuelle de troupes et groupes, accueil de résidence d'artiste...

C'est la nécessité d'une grande salle qui conduit souvent à rassembler dans un même équipement 2 principales fonctions, spectacle et réception, présentant des aspects communs mais aussi des incompatibilités.

La commune de Mauron propose de réaliser une rénovation et une extension du centre culturel (dont cuisine professionnelle) pour permettre une redynamisation de l'équipement et l'accueil de manifestations de grande ampleur.

C'est un équipement dont l'impact est conséquent : volumétries importantes, murs fermés (grande salle, scène...), et aussi vastes espaces extérieurs dont ceux dédiés au stationnement. Les qualités paysagères du site favorisent son intégration et permettent de bonifier ses qualités d'usage : des espaces extérieurs arborés qui prolongent ceux de l'équipement (terrasses, ...). Sa situation dans le contexte urbain permet de générer de nouvelles pratiques quotidiennes. C'est un équipement public, un lieu d'animation et de convivialité, dont l'activité agit sur l'ambiance urbaine. Son implantation en périphérie immédiate du centre-bourg participe de l'attractivité de celui-ci au quotidien, par son activité propre et les nouveaux usages qu'il induit : réunions, expositions, aires de jeux, etc...

Entre centre-bourg et futures extensions urbaines, il peut devenir un équipement fédérateur d'un nouveau quartier. Ses espaces extérieurs constituent un nouvel espace public, de promenade et de loisirs (parcs, aires de jeux,...) pour la pratique quotidienne des habitants, des chemins de traverse qui relient agréablement les quartiers à l'échelle du piéton...

Le programme d'extension du bâtiment est l'occasion de redonner vie à un bâtiment du patrimoine communal et au quartier qui l'environne, voire de favoriser le rayonnement de toute la future communauté de communes de Ploërmel. Les espaces extérieurs, plus qu'un décor, constituent des prolongements intéressants de l'activité intérieure, de la vie communale, des liaisons urbaines. L'ensemble offrira une image de la collectivité, une représentation de sa vie culturelle et de son activité festive.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	1 300 000,00	Etat (Contrat de ruralité)	20 %	260 000,00
		Région (Contrat de parten.)	19 %	250 000,00
		Autofinancement	61 %	1 040 000,00
Total	1 300 000,00	Total	100 %	1 300 000,00

VOLET REVITALISATION DES BOURGS CENTRE

VALORISATION DE LA CHAPELLE DE LA CONGREGATION EN ESPACE CULTUREL PLURIACTIVITE

Porteur de projet : Commune de Josselin

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2017 – Décembre 2019

Synthèse argumentaire :

Grâce à son offre commerciale et de services diversifiée, Josselin assure des fonctions de ville centre de son bassin de vie et de pôle d'équilibre et de centralité. Ainsi, le dynamisme et l'attractivité de son centre qui bénéficient à l'ensemble de la population intercommunale, méritent d'être confortés.

Par ailleurs, Josselin, Petite Cité de Caractère, cité médiévale dotée d'un riche patrimoine est une destination touristique majeure en Morbihan intérieur. Afin de développer et de conforter ce potentiel économique et touristique, le Conseil Départemental du Morbihan a souhaité soutenir la ville de Josselin sur la base d'un programme d'investissement pluriannuel de 4 ans, en signant avec elle un Contrat d'Attractivité Touristique.

Face à ce double enjeu, la commune de Josselin s'est engagée dans une réflexion globale sur l'aménagement et la requalification de ses espaces publics intégrant les problématiques et contraintes singulières de la ville (coexistence nécessaire des fonctions habitat / commerces / services / tourisme, respect et valorisation du patrimoine, mobilité et stationnement, ...), et dont la finalité est la reconquête et la revitalisation progressive de la ville.

A ce titre, Josselin porte le projet de restauration, d'aménagement et d'équipement scénique de la Chapelle de la Congrégation, afin d'accueillir des manifestations culturelles variées et de grande qualité. Idéalement située Place de la Congrégation, près de l'entrée du château qui constitue un élément majeur de l'attractivité de Josselin et le long des rues des Trente et Beaumanoir qui font l'objet d'un réaménagement d'ensemble, la Chapelle de la Congrégation dispose d'un réel potentiel à exploiter.

Cette rénovation et cet aménagement pour accueillir des expositions et événements de prestige permettra de positionner ce lieu en tant que pôle culturel dédié à l'Art sous toutes ses formes. La réflexion se fera dans le cadre d'une mise en réseau à l'échelle du Département (ex : La Passerelle à La Gacilly, Domaine de Kerguéhennec, château de Suscinio, ...). Par ailleurs, le projet de mise en lumière viendra compléter la valorisation culturelle et touristique de ce lieu. Cette restauration se fera dans le respect de la valorisation du patrimoine architectural de Josselin notamment au regard de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	870 120,00	Etat (Contrat de ruralité)	9 %	80 000,00
		Région <i>dont Contrat de parten. Sectoriel</i>	17 %	150 000,00 <i>150 000,00</i>
		Conseil départemental*	25 %	217 530,00
		Autofinancement	49 %	422 590,00
Total	870 120,00	Total	100 %	870 120,00

(*) : Contrat d'Attractivité Touristique

AMENAGEMENT D'UN LIEU DE VIE OUVERT ET VALORISANT UN PATRIMOINE D'EXCEPTION

Porteur de projet : Commune de La Trinité-Porhoët

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2018 – Juin 2020

Synthèse argumentaire :

Comptant 787 habitants, la commune de La Trinité-Porhoët se trouve au nord du département du Morbihan. Elle souhaite aménager les espaces publics du Cœur de bourg et a fait appel au CAUE pour l'accompagner dans cette démarche. De fait, le bourg, jadis prospère, a connu un certain déclin au fil du temps qui se traduit par la fermeture de commerces, un nombre important de logements vacants dans le bâti ancien. Même si depuis quelques années la commune regagne des habitants, le centre-bourg peine pour maintenir son attractivité. Pourtant il offre un patrimoine architectural et urbain exceptionnel qui sera mieux valorisé avec la rénovation de l'espace public.

A travers ces aménagements, les élus souhaitent également améliorer la sécurité des déplacements, rationaliser le stationnement pour maintenir l'activité commerciale et les services, tout en préservant un cadre de vie de qualité et une priorité aux piétons. Ces aménagements d'espaces publics doivent aussi permettre d'assurer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

D'autres enjeux ont encore été repérés :

- Conforter le centre-bourg et renforcer son rôle de pôle d'animation
- Améliorer le cadre de vie en créant des espaces conviviaux et rompre avec l'image très routière de l'espace actuel
- Valoriser le patrimoine architectural et améliorer le paysage urbain (enfouissement de réseaux, renouvellement du mobilier urbain, ...)

Ce projet fait suite à une étude sur la revitalisation des centralités, financée dans le cadre du FNADT et de fonds européens.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	975 000,00	Etat <i>dont Contrat Ruralité</i>	25 %	250 000,00 <i>150 000,00</i>
Honoraires	39 000,00	Conseil départemental (PST)	19%	195 000,00
		Autofinancement	56 %	569 000,00
Total	1 014 000,00	Total	100 %	1 014 000,00

REHABILITATION PATRIMONIALE DU SACRE-CŒUR

Porteur de projet : Commune de Ploërmel

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Juin 2018 – Juin 2020

Synthèse argumentaire :

Dans la nuit du 1^{er} au 2 mars 2006, un terrible incendie se déclare dans l'ancien couvent du Sacré Cœur. Les ¾ des 4 500 m² de bâtiments sont ravagés par les flammes qui embraseront le cloître, les ailes du couvent et la chapelle.

La stupéfaction passée, le bâtiment est immédiatement sécurisé. Depuis lors, plusieurs actions ont été menées pour à la fois restaurer ce site remarquable de la ville, mais également pour le consacrer à une nouvelle utilité urbaine et sociale.

Le contexte économique des années qui ont suivi la crise de 2008, la complexité du dossier, les difficultés de financement n'ont pas permis d'aboutir concrètement jusqu'à aujourd'hui. Pour autant, un certain nombre d'études a été mené sur le bâtiment ; certaines ayant vocation à envisager la réhabilitation totale de l'ensemble dans son aspect originel, d'autres se consacrant à chercher des voies de réhabilitation et d'occupations nouvelles de types logements collectifs, espaces publics, etc...

Si aujourd'hui, aucun projet substantiel n'a encore pris forme, la ville de Ploërmel doit cependant faire face à une réalité qui, chaque jour écoulé, se transforme en urgence. En effet, l'état des bâtiments se dégrade et le danger pour la sécurité publique croît.

Monsieur le Maire a alors déposé un permis de démolition. Cette demande a été refusée mais après concertation et s'appuyant sur la volonté des services de l'Etat d'accompagner la commune, les partenaires ont convenus de dresser un plan stratégique de travaux :

La restauration de la Chapelle ;

La restauration du chœur des religieuses appelé aussi « le petit théâtre » ;

La démolition du bâtiment rue du Sénéchal Thuault et de la maison de la Tourière

Plan de financement:

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	2 845 500,00	Etat	58 %	1 823 650,00
		<i>dont Contrat Ruralité</i>		<i>380 000,00</i>
		<i>DRAC</i>		<i>786 375,00</i>
		<i>FSIL</i>		<i>500 000,00</i>
		<i>DETR</i>		<i>157 275,00</i>
Maîtrise d'œuvre	300 000,00	Région (Contrat de parten.)	5 %	150 000,00
		Autofinancement	37 %	1 171 850,00
Total	3 145 500,00	Total	100 %	3 145 500,00

NOUVELLE OFFRE DE LOCAUX COMMERCIAUX ET DE LOGEMENTS EN CENTRE-BOURG

Porteur de projet : Commune de Guégon

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2019 – Décembre 2020

Synthèse argumentaire :

Une partie du centre-bourg de Guégon, peu accessible, peu densifiée, se prête à une opération de restructuration : la superficie totale des parcelles concernées est de 2 176 m². La commune en a fait l'acquisition par portage de l'EPFR Bretagne en octobre 2013. Le projet consiste à aménager et à restructurer cet îlot par la création de deux locaux locatifs commerciaux et d'au moins six logements (de type T2, T3 et T4) : quatre en création et deux, voire quatre en réhabilitation d'une ou deux maisons existantes. Le projet comporte une création de nouveaux locaux, une réhabilitation et une déconstruction de locaux existants.

L'objectif de la municipalité est d'ouvrir l'îlot, actuellement inaccessible, permettant ainsi de rapprocher les lotissements du sud du bourg du Cœur commercial de la commune (superette, coiffeur, pharmacie, maison de santé, boulangerie, bar...) grâce à des « chemins de traverse ». L'aménagement permettra également une rénovation urbaine dans un quartier inhabité depuis une vingtaine d'année et rapprochera le centre-bourg de l'école, de la garderie périscolaire et de la médiathèque par une liaison piétonne. Il s'agit enfin d'assurer le maintien de la superette et de la boulangerie, dont les locaux actuels sont anciens et peu fonctionnels.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Acquisition	324 075,00	État (Contrat de Ruralité)	6 %	70 000,00
Maîtrise d'œuvre / études	133 800,00	Région (Contrat de parten.)	12 %	150 000,00
Travaux de réhabilitation	226 000,00	Autofinancement	82 %	1 011 350,00
Travaux de construction	547 475,00			
Total	1 231 350,00	Total	100 %	1 231 350,00

VOLET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

CREATION D'UN COMPLEXE TOURISTIQUE INTERCOMMUNAL

Porteur de projet : Josselin Communauté

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2017 – Juin 2018

Synthèse argumentaire :

Face à la constante augmentation de la fréquentation du Canal de Nantes à Brest, la création d'un complexe d'hébergement touristique permettra de capter les flux d'itinérants et d'améliorer l'accueil des visiteurs. En mars 2016, Josselin Communauté a procédé à l'acquisition d'un bâtiment situé dans le centre-ville de Josselin, à une centaine de mètres du Canal de Nantes à Brest et du château. Il se trouve au Cœur d'une zone marchande et par conséquent devrait générer plus de retombées économique sur le territoire. L'objectif est de transformer ce lieu en véritable complexe touristique au Cœur de la cité médiévale.

Parmi les objectifs visés, il est notamment envisagé une hausse de fréquentation sur les activités touristiques (visite du château et musée des poupées et des jouets, location de canoë-kayak, de vélo à assistance électrique et de bateaux) et une meilleure fréquentation des commerces locaux (cafés, restaurants, boulangeries...). Après le centre historique et le château, le canal est le 3ème élément fort du gisement touristique de la communauté de communes. Élément de décor, lieu de promenade, lien guidant les flux à l'intérieur du territoire, il s'agit aujourd'hui de le valoriser pour générer plus d'activités sur le territoire.

L'offre d'hébergement sera complétée par divers éléments, dont un local sécurisé pour les vélos des itinérants.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	1 480 000,00	Etat (Contrat de Ruralité)	11%	200 000,00
Etudes	300 000,00	Région (Contrat de parten.)	8 %	150 000,00
Aménagements	90 000,00	Autofinancement	81 %	1 520 000,00
Total	1 870 000,00	Total	100 %	1 870 000,00

RENOUVELLEMENT DE LA BASE DE LOISIRS DE SAINT MALO DE BEIGNON

Porteur de projet : Guer Communauté

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2017 – Juin 2018

Synthèse argumentaire :

Située au nord du territoire communautaire, sur la commune de Saint-Malo de Beignon, la base de loisirs s'étend sur un peu plus de 16 hectares autour d'un plan d'eau de plus de 6 hectares, créé en 1977. L'accès à la base de loisirs est libre et gratuit toute l'année. Différentes activités et prestations, d'initiative privée ou publique, sont proposées : aire de jeu pour enfants, aire de pique-nique, terrain de pétanque, sentier pédestre, location de bateaux électriques et de pédalos, restaurant, camping.

Après une étude préalable, réalisée en 2011-2012, sur le potentiel des sites touristiques communautaires, l'ambition de ce projet est le renouvellement des équipements, des installations et des aménagements de la base de loisirs conjugué avec un renforcement de l'offre ludique. Le projet prévoit :

- une reprise de cheminement depuis le parking jusqu'au restaurant et autour de l'étang,
- la rénovation du port miniature : nouveau bâtiment, toilettes publiques, ponton, cale,
- des aménagements ludiques : un city-park, un parcours sportif, une piste VTT, une aire enherbée multi-jeux, de nouveaux jeux pour enfants, une chasse aux trésors dans les bois, de petits jeux dans les arbres (à faible hauteur),
- un ponton avançant sur l'étang, accessible aux personnes à mobilité réduite,
- un kiosque,
- une nouvelle signalétique et de nouveaux mobiliers urbains.

Ce projet revêt 5 objectifs majeurs :

1. Préserver voire valoriser le caractère calme et naturel du site :
 - La forêt et le végétal, atouts partagés du territoire communautaire, à l'orée du massif de Brocéliande
 - Loisirs nature répondant à une demande touristique
 - Choix d'aménagements s'intégrant bien dans le site (utilisation du bois)
2. Conforter le port miniature : élément différenciant de l'offre
3. Satisfaire tous les segments de clientèle :
 - les habitants et la clientèle touristique
 - les différentes tranches d'âge
4. Faire vivre la base toute l'année : activités saisonnières + activités permanentes
5. Développer une offre combinée d'activités payantes et gratuites

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	510 180,00	Etat <i>dont Contrat Ruralité FNADT</i>	27 %	150 000,00 <i>50 000,00 100 000,00</i>
Maîtrise d'œuvre	28 468,00	Région (Contrat de parten.)	13 %	75 000,00
Etudes	37 000,00	FEADER (Leader)	6 %	35 000,00
		Conseil Départemental	20 %	115 130,00
		Autofinancement	34 %	200 518,00
Total	575 648,00	Total	100 %	575 648,00

AMENAGEMENT D'UNE BAIGNADE BIOLOGIQUE

Porteur de projet : Josselin Communauté

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2019 – Décembre 2019

Synthèse argumentaire :

En toile de fond, la verdure et la Petite Cité de Caractère de Josselin. A proximité, un complexe sportif, des cours de tennis et un bassin de pêche. A deux pas, toutes les commodités du centre-ville de Josselin.

Un idéal compromis entre piscine et bord de plage a fait l'objet d'études pour une implantation au nord du centre historique de Josselin. Il s'agit d'implanter une offre de loisirs de plein air complémentaire à celles existantes à l'échelle du Pays. Ce projet revêt un fort caractère innovant.

Pas de chlore, pas de traitement chimique. Les eaux de baignades sont traitées de manière naturelle, par bio filtrage. L'eau transite par un espace végétal où les matières biologiques sont transformées en sels minéraux dont se nourrissent les plantes aquatiques qui jouent un rôle d'épurateur.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	2 452 070,00	Etat <i>dont Contrat Ruralité</i>	25 %	718 410,00 <i>430 000,00</i>
Acquisitions	147 477,00	Région (Contrat de parten.)	9 %	250 000,00
Etudes	274 093,00	Conseil Départemental	9 %	250 000,00
		Autofinancement	57 %	1 655 230,00
Total	2 873 640,00	Total	100 %	2 873 640,00

CREATION D'UNE ZONE TOURISTIQUE PARTAGEE AU CŒUR DE LA CITE HISTORIQUE

Porteur de projet : Commune de Josselin

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2018 – Mai 2018

Synthèse argumentaire :

Grâce à son offre commerciale et de services diversifiée, Josselin assure des fonctions de ville centre de son bassin de vie et de pôle d'équilibre et de centralité. Ainsi, le dynamisme et l'attractivité de son centre qui bénéficient à l'ensemble de la population intercommunale, méritent d'être confortés.

Par ailleurs, Josselin, Petite Cité de Caractère, cité médiévale dotée d'un riche patrimoine est une destination touristique majeure en Morbihan intérieur. Afin de développer et de conforter ce potentiel économique et touristique, le Conseil Départemental du Morbihan a souhaité soutenir la ville de Josselin sur la base d'un programme d'investissement pluriannuel de 4 ans, en signant avec elle un Contrat d'Attractivité Touristique.

Face à ce double enjeu, la commune de Josselin s'est engagée dans une réflexion globale sur l'aménagement et la requalification de ses espaces publics intégrant les problématiques et contraintes singulières de la ville (coexistence nécessaire des fonctions habitat / commerces / services / tourisme, respect et valorisation du patrimoine, mobilité et stationnement, ...), et dont la finalité est la reconquête et la revitalisation progressive de la ville.

C'est ainsi que la valorisation et la requalification de l'axe central est-ouest de Josselin en zone de rencontre (rues des Trente et Beaumanoir, amorce de la rue du Château et rue des Vierges) ont été définies comme prioritaires. Cet axe apparait peu ergonomique pour les différentes catégories d'usagers. Il constitue une véritable coupure urbaine. En tant que zone d'habitat, de commerce et de vie, sa requalification est nécessaire pour conserver et dynamiser ces fonctions. « Porte d'entrée » et « vitrine » de la commune, sa « mise en tourisme » est, par ailleurs, indispensable. Ce projet s'accompagnera de l'aménagement et de la requalification de parkings-relais et la création de liaisons douces vers le Cœur historique de Josselin.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Axe central est-ouest <i>dont travaux</i> <i>études et honoraires</i>	1 200 000,00 <i>1 008 000,00</i> <i>192 000,00</i>	Etat <i>dont Contrat Ruralité</i>	40 %	677 754,00 <i>255 000,00</i>
Parkings relais	500 000,00	Région (Contrat de parten.)	12 %	200 000,00
		Conseil Départemental*	25 %	425 000,00
		Josselin Communauté	0,1 %	2 000,00
		Autofinancement	23 %	395 246,00
Total	1 700 000,00	Total	100 %	1 700 000,00

(*): Contrat d'Attractivité Touristique

EQUIPEMENT SPORTIF MULTIACTIVITE ET MODULABLE

Porteur de projet : Commune de Beignon

Envergure territoriale du projet : Guer Communauté

Calendrier de réalisation : janvier 2018 – décembre 2019

Synthèse argumentaire :

Le projet fait partie d'une stratégie de développement communal sur la thématique « Sport Loisir Nature ». La commune mise sur la valorisation de son territoire et sur le renforcement de l'attractivité de la Destination Brocéliande. Elle dispose aujourd'hui d'un espace foncier sous emprise communale d'environ 15 ha situé à l'ouest du bourg à vocation sportif, de loisirs et de pleine nature.

La priorité est la construction d'un complexe multisport et de ses abords. Cet équipement modulable est constitué de trois parties :

- Un hall des sports commun aux deux fonctions principales, il accueillera les compétitions ou les rencontres loisirs de sports collectifs (basket, handball, volley, ...) ou de raquettes (tennis, tennis de table, badminton...),
- Une salle d'activités permettant des activités sportives de combat, de remise en forme ou de gymnastique, danse, yoga..., et éventuellement des réunions, séminaires, ...
- Un hall d'accueil, commun aux deux salles citées précédemment, qui servira de lieu de réception (club house, séminaires, festivités, ...) et d'expositions.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Etudes et suivi des travaux	158 317,00	Etat <i>dont Contrat Ruralité</i>	39 %	850 000,00 <i>250 000,00</i>
Travaux	2 000,00,00	Région (Contrat parten.)	5 %	100 000,00
		Conseil départemental	9 %	200 000,00
		CNDS	10 %	216 000,00
		Autofinancement	37 %	792 317,00
Total	2 158 317,00	Total	100 %	2 158 317,00

MISSION REDYNAMISATION DE L'ECONOMIE

Porteur de projet : PETR Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne

Envergure territoriale du projet : Pays

Calendrier de réalisation : Novembre 2015 – Octobre 2017

Synthèse argumentaire :

La crise économique de 2008 n'a pas épargné le Pays de Ploërmel et les conséquences sociales ont été sévères. Elle a suscité une mobilisation solidaire des pouvoirs publics en faveur de l'économie et de l'emploi avec la mise en place de la mission « Vivendi ». Dans le cadre de la Convention « Vivendi », la mission du Cabinet GERIS a permis de détecter et d'accompagner de nombreux projets dormants. L'expertise du cabinet a été utile auprès des acteurs économiques pour formaliser leur projet, rechercher des partenariats financiers et mettre en réseau les acteurs.

Etant entendu que le développement économique, compétence des EPCI, est au cœur des préoccupations des collectivités - d'ailleurs, la plupart des EPCI est dotée d'un poste d'animation économique, sous la responsabilité d'un vice-président en charge de l'économie - la Mission d'aide à la dynamisation économique est un projet qui vise à unifier deux types d'intervention qui ont pour objectifs d'apporter un accompagnement expert aux entreprises et d'engager une dynamique territoriale du développement économique.

La « Mission d'aide à la dynamisation économique » consiste notamment à :

- Apporter aux EPCI, et plus spécifiquement aux animateurs économiques, un soutien pour accueillir de nouvelles entreprises, accompagner les projets, détecter les cessions-transmissions,
- Assister les chefs d'entreprises dans la formalisation de leur projet, les aider à trouver des partenariats financiers et favoriser la mise en réseau,
- Favoriser les échanges entre acteurs du développement économique sur le territoire (chambres consulaires, Maison de l'emploi, clubs d'entreprises...) pour créer une culture commune du territoire, de son potentiel de développement et des méthodes d'accompagnement,
- Transmettre notre savoir-faire en travaillant avec les EPCI, en apportant notre approche projet à la fois sur l'accompagnement des projets d'entreprises et sur la conduite de projets structurants (ex : Cross Docking ; reconversion de friches industrielles, réseau d'entreprises, ...),
- Accompagner des EPCI dans la négociation et l'élaboration des conventions avec la Région Bretagne (aides aux entreprises),
- Accompagnement des EPCI dans la négociation avec la Région Bretagne pour l'élaboration des conventions économiques (Aides aux entreprises),
- Accompagnement des nouvelles EPCI (au 1er janvier 2017) dans la définition d'une stratégie économique.

Plan de financement :

DÉPENSES en T.T.C.				RECETTES en T.T.C.			
	Année 1	Année 2	TOTAL		Année 1	Année 2	TOTAL
Prestation du cabinet d'études	50 400,00	84 000,00	134 400,00	ETAT : F.N.A.D.T.	30 240,00	40 000,00	70 240,00 €
				Contrat de Partenariat : REGION		27 200,00	27 200,00 €
				Contrat de Partenariat : LEADER	10 080,00		10 080,00
				Autofinancement	10 080,00	16 800,00	26 880,00
TOTAL T.T.C.	50 400,00	84 000,00	134 400,00 €	TOTAL T.T.C.	50 400,00 €	84 000,00 €	134 400,00 €

VOLET MOBILITE

CREATION DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE PLOËRMEL

Porteur de projet : Ploërmel Communauté

Envergure territoriale du projet : Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Calendrier de réalisation : janvier 2017 – octobre 2019

Février 2017 – juin 2017 :	étude préalable de fonctionnement
Juin 2017 – octobre 2017 :	avant-projet détaillé
Novembre 2017 – février 2018 :	procédure de commande publique
Avril 2018 – octobre 2019 :	travaux

Synthèse argumentaire :

La création du Pôle d'Echange Multimodal de Ploërmel est inscrite dans le SCoT en cours de rédaction. Les élus de l'ensemble du territoire ont décidé de façon concertée de placer cet équipement en tout premier ordre des priorités pour le développement local. Dans le SCoT, une armature territoriale décidée par tous place Ploërmel comme pôle principal du territoire. Pour autant est également marquée l'ambition d'un développement équitable de toutes les communes du territoire et le renforcement des centres-bourgs, concentrant les services de proximité.

La mobilité demeurant un point de fragilité de la dynamique territoriale, le projet de Pôle d'Echange Multimodal repose sur l'adaptation de solutions expérimentées ailleurs et la réponse aux attentes des professionnels comme des usagers des transports locaux. La thématique de la mobilité est largement présentée et développée dans le cadre du Contrat de Partenariat. Elle fait l'objet d'un des trois axes stratégiques de développement du territoire et se trouve déclinée dans les fiches actions du Contrat de Région comme du Programme LEADER. Le soutien apporté par le FEDER sera également essentiel pour construire cette nouvelle donne territoriale.

Le PEM devra donc à la fois confirmer la place de Ploërmel comme pôle principal tout en s'inscrivant en complémentarité et en renfort des pôles secondaires et de proximité. C'est pourquoi, les services de mobilité qui rayonneront depuis le PEM seront connectés à tous les bourgs de l'intercommunalité, toujours à proximité des services, commerces et équipements.

Le Pôle d'Echange Multimodal de Ploërmel (PEM) répond aux orientations régionales sur la desserte de la Bretagne et l'amélioration du cadre de vie. Il porte des objectifs plus larges que le simple accueil des actuels voyageurs :

- favoriser autour de la gare routière les différents modes de transports et en faire le Cœur d'un réseau cohérent pour desservir jusqu'aux communes les plus rurales du territoire ;
- créer de nouvelles facilités de covoiturage (les aires existantes sont congestionnées) ;
- relier ces modes de transports motorisés aux liaisons douces qui maillent le territoire (deux voies vertes desservent Ploërmel, dont une passant à 400m du futur PEM) ;
- faciliter et sécuriser les échanges intermodaux (information claire et dynamique sur l'inter-modalité) et les mobilités décarbonnées (recharges électriques) ;
- contribuer à la création d'un projet global d'aménagement et de développement du quartier de Réhumpol-Ronsouze. Ce secteur va accueillir le futur lycée public et se situe à proximité d'autres équipements (dojo régional, maison de santé, centre commercial, Pôle emploi, etc.).
- rendre la gare routière accessible à tous, y compris aux PMR.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Etudes préalables	75 000,00	Etat (Contrat de Ruralité)	14 %	500 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	225 000,00	Région <i>dont Contrat Parten. sectoriel</i>	23 %	800 000,00 <i>500 000,00 300 000,00</i>
Travaux	3 200 000,00	Europe (ITI FEDER)	5 %	183 333,00
		Autres	14 %	500 000,00
		Autofinancement	44 %	1 516 667,00
Total	3 500 000,00	Total	100 %	3 500 000,00

DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE SOLIDAIRE ET DE PROXIMITE EN LIEN AVEC LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Porteur de projet : PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne / EPCI

Envergure territoriale du projet : Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Calendrier de réalisation : janvier 2018 – décembre 2020

Synthèse argumentaire :

Assurer une animation territoriale de proximité renforcée sur la thématique du partage des trajets. Cette animation accompagnera la mise en place d'un outil de suivi et de gestion des offres et des demandes de covoiturage. La démarche, globale et multipartenariale, sera déclinée sous différents angles pendant une période expérimentale de trois ans :

- **Mobilité sociale :**

Mobiliser une communauté d'actifs véhiculés acceptant de covoiturer une personne en retour vers l'emploi (accès à un emploi, un stage...) ou le maintien dans l'emploi (précarité énergétique, véhicule en panne...) par une communication auprès des habitants, l'implication des acteurs locaux (insertion, dév. éco...), mouvements citoyens...

- **Covoiturage local pour l'accès aux biens, services et équipements du territoire**

Expérimenter une solution de covoiturage, basée sur un principe de communautés d'habitants se « rendant services mutuellement » pour l'accès aux loisirs, courses,... en jouant sur la mixité des besoins et des publics ; les seniors emmenant des enfants à leur activité du mercredi, les actifs (parents...) accompagnant les seniors au marché, ...

- **Sensibiliser et mobiliser les entreprises**

Favoriser la prise de conscience à un maximum de dirigeants d'entreprises, des problèmes rencontrés par leurs salariés (ex : coût de la voiture individuelle annuellement, accessibilité à l'emploi...) et des avantages à promouvoir une mobilité durable (capacité de recrutement d'emplois saisonniers et/ou non-qualifiés, accidentologie en baisse, gain en fatigue, gain stationnement...) par des ateliers participatifs (ex : ateliers avec la CCI / les clubs d'entreprises)

- **Organiser l'inter-entreprise**

Favoriser la mise en place de covoiturage à l'échelle des zones d'activité du territoire, avec un système d'incitations et de bonifications à mettre en place avec les entreprises pour créer un élan en faveur de ce type de déplacement domicile-travail.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Ingénierie	130 000,00	Etat (Contrat de ruralité)	50 %	75 000,00
Frais divers (15%)	20 000,00	Région (Contrat de parten.)	30 %	45 000,00
		Autofinancement	20 %	30 000,00
Total	150 000,00	Total	100 %	150 000,00

DEPORT DE TRAFIC POUR DEVELOPPER LA VOIE DOUCE INTRA-URBAINE DU POLE VAL CORIC AU CENTRE-VILLE DE GUER

Porteur de projet : Guer Communauté

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : janvier 2018 – septembre 2019

Synthèse argumentaire :

L'aire de covoiturage de Val Coric revêt de nombreux atouts en terme de plate-forme de déplacement locaux. Le long de la deux fois deux voies, elle accueille les lignes de transports régionales et départementales. Avec son parking couvert et en partie sécurisé pour vélo, elle offre une alternative facile et adaptée au "tout-voiture-individuelle". Grâce à son grand parking de covoiturage, elle est un point stratégique pour de nombreux trajets domicile-travail.

La Communauté de communes veut fortifier les liaisons douces sur tout ce secteur économique, social et d'habitat majeur en proposant une voie en site propre entre la zone d'activité de Val Coric et le centre-ville de Guer. Pour ce faire, il faut réduire le trafic routier sur l'avenue de Rennes et le déporter sur une nouvelle voie qui traversera la zone d'activités. Cette opération est un préalable indispensable à la mise en place d'une voie douce et d'une voie de circulation sous forme de boulevard urbain, à 50 km/heure.

Ce projet s'inscrit dans une stratégie territoriale de développement des voies douces pour créer un axe Guer-Ploërmel. D'autres tronçons complémentaires sont en cours de réalisation par ailleurs, comme la partie Saint Malo de Beignon – Bellevue, par le Conseil départemental.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Voiries primaires	293 250,00	Etat (Contrat de ruralité)	15 %	75 000,00
Voiries secondaires	63 000,00	Autofinancement	85 %	436 250,00
Giratoire 5 br.	155 000,00			
Total	511 250,00	Total	100 %	511 250,00

VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE

EXPERIMENTATIONS SUR LA QUALITE DE L'EAU SUR LE SITE NATUREL TOURISTIQUE DU LAC AUX DUCS

Porteur de projet : Syndicat mixte Grand Bassin de l'Oust

Envergure territoriale du projet : Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Calendrier de réalisation : juin 2017 – juin 2020

Synthèse argumentaire :

Plus vaste étendue d'eau douce de Bretagne, le Lac aux Ducs est une destination touristique prisée par les visiteurs et les habitants en période estivale. Avec ses équipements sportifs et de loisir, il constitue un pôle d'attractivité majeur pour le développement touristique de l'ensemble du territoire. L'eutrophisation du Lac par des phytoplanctons à dominance cyanobactéries cause des altérations, par une oxygénation déficiente et potentiellement des cyanobactéries à toxines.

Economiquement les pertes concernent :

- l'eau potable pas distribuable pour un captage classé GRENELLE compte tenu de son importance stratégique pour la population et les industries desservies
- La perte commerciale en loisir (pêche – voile – baignade – plongée -...).

L'expertise de l'Université de Rennes 1 qui comprend le monitoring (y compris par drones) des cyanobactéries de différentes espèces et leurs toxines; et le suivi des effets de détoxification par différents organismes (moules , zooplancton, poissons , plantes...); et des projets pilotes pour étudier la bio remédiation.

Le Syndicat mixte Grand Bassin de l'Oust envisage de coordonner ces expérimentations dans le cadre d'un projet européen Interreg Transmanche avec des partenaires britanniques. Sur la zone du Pays de Ploërmel, il s'agit de :

- Obtenir une meilleure connaissance des sources de pollution du Lac (engrais ; érosion des argiles et limons ; utilisation des lessives...)
- Profiter de l'expertise d'écosystème management du SM GBO qui offre un lien avec les agriculteurs, les industriels ;
- Communiquer avec le grand public et les collectivités qui adhèrent au SM GBO (128 communes et 8 com. com.) pour chercher des solutions et se fédérer pour les mettre en place

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Expérimentations, coordination et communication	600 000,00	Etat (Contrat de ruralité)	8 %	50 000,00
		FEDER Interreg*	50 %	300 000,00
		Collectivités locales	10 %	60 000,00
		Agence de l'eau	12 %	70 000,00
		Autofinancement	20 %	120 000,00
Total	600 000,00	Total	100 %	600 000,00

(*) L'attribution définitive de la subvention européenne issue du Programme Interreg, financée sur le FEDER, est subordonnée à l'acceptation finale du projet qui a déjà été retenu en première analyse.

SITE DE GESTION BIOLOGIQUE DES EAUX USEES D'ENTREPRISES PAR TRAITEMENT EN PHYTOREMEDIATION ZONE D'ACTIVITES DE BEL ORIENT

Porteur de projet : Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2017 – décembre 2017

Synthèse argumentaire :

Situation actuelle :

- Des assainissements non collectifs qui présentent des dysfonctionnements avec les sols incompatibles à ce type de filière.
- 3 entreprises présentent des rejets non domestiques (eaux issues de process) totalisant à elles trois 90% de la pollution globale du Parc d'activités.
- Deux de ces rejets sont très riches en graisses et chlorures (activités de charcuterie/salaisonnerie /traiteur : les chlorures sont très contraignants à séparer des eaux et incompatibles avec les process biologiques classiques de dépollution des eaux (bioréacteurs filtration plantées)

Les besoins en assainissement :

- Station d'épuration à 260 EH à court terme (340 à long terme)
 - Process de dépollution attendu : phytoremédiation
 - Le problème à résoudre réside dans le fait qu'il y a trop de chlorures pour un rejet au milieu naturel derrière une filtration plantée classiquement de phragmite.
- ⇒ **Donc pas de solution classique in situ dans ce contexte.**

Les perspectives :

La transition écologique et l'innovation verte : phyto-dessalage des eaux de process par une culture de plantes halophytes. Ce projet a été retenu dans le cadre de l'AMI lancé par la Région pour soutenir des expérimentations en économie circulaire. A ce titre toutes les études amont sont financées par la Région. Aucun financement n'est à priori possible par l'agence de l'eau ou la Région pour la collectivité.

Le modèle proposé a fait l'objet d'une expérimentation dans le laboratoire Ecoho de l'Université Rennes 2.

Plan de financement:

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	170 000,00	Etat (Contrat de ruralité)	23 %	40 000,00
		Autofinancement	77 %	130 000,00
Total	170 000,00	Total	100 %	170 000,00

VALORISATION ET REMISE EN BON ETAT HYDRAULIQUE DU SITE NATUREL DE LA PRIAUDAIS ENTRE PORCARO ET MONTENEUF

Porteur de projet : Guer Communauté

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Septembre 2018 – juin 2019

Synthèse argumentaire :

Le lieu-dit de la Priaudais est situé sur les communes de Porcaro et de Monteneuf, à 15 km au sud-est de Ploërmel. Il se caractérise par la présence d'un étang d'environ 1,5 hectare, conçu en 1977, par la réalisation d'une digue sur le ruisseau de l'Oyon. A partir des années 2000, on constate un envasement progressif du site et une dégradation de la digue de retenue. Suite à une étude menée en 2006, 3 enjeux environnementaux sont retenus :

- Lutte contre la dégradation du milieu : lutter contre l'asphyxie du milieu et l'érosion des berges, fort enjeu piscicole, conforter des frayères à brochet etc ...
- Reconquête écologique : retrouver un corridor écologique qualitatif vers les coteaux et le long de l'Oyon. Reconquête des berges et des milieux humides intermédiaires qui permettrait un réel gain de biodiversité (flore humide, batraciens, odonates..).
- Découverte de la vallée : vallée relativement riche à préserver et à faire découvrir (démarche amorcée par la Boucle de la vallée de l'Oyon). Enjeu pédagogique.

L'Oyon à Porcaro est remarquable pour sa valeur environnementale mais aussi pour sa dimension culturelle : château du XVIe s, Grotte de la Madone, Moulins à Proximité et Voie verte. Des enjeux touristiques ont été dégagés : la mise en réseau des points d'intérêt, conforter l'offre touristique et notamment de sentiers de découverte, réfléchir à la question de l'hébergement.

SCENARIO RETENU: Suppression de l'étang - Retour au lit naturel de l'Oyon ;

- Création de 700 m² de mares ;
- Aménagement de pontons et plateformes bois amenant à la découverte des paysages de la vallée ;
- Aménagement d'un théâtre de verdure de 400 m² capacité d'accueil : 400 à 500 personnes.

Plan de financement:

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Travaux	290 535,00	Etat <i>dont Contrat Ruralité</i>	46 %	135 000,00 <i>35 000,00</i>
		FEADER (Leader)	12 %	35 000,00
		Conseil Départ. (PST)	20 %	58 107,00
		Autofinancement	22 %	62 428,00
Total	290 535,00	Total	100 %	290 535,00

VOLET COHESION SOCIALE

EXPERIMENTATION D'ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC JEUNE PAR UNE NOUVELLE STRATEGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION S'APPUYANT SUR LES MAISONS DE SERVICE PUBLIC

Porteur de projet : Mission Locale du Pays de Ploërmel

Envergure territoriale du projet : Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Calendrier de réalisation : janvier 2017 – décembre 2018

Synthèse argumentaire :

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes domiciliés sur le territoire du Pays de Ploërmel (6 EPCI et 54 communes). Les jeunes sont confrontés à des problèmes importants de mobilité. Les plus fragiles éprouvent des difficultés à effectuer des démarches et restent dans des situations d'isolement accentuées par l'éloignement et la précarité. Par ailleurs, le contexte de dématérialisation de démarches entraîne des comportements de non recours à l'offre de services.

Face à ce défi de « nouvelle ruralité », dans le but de faciliter son rapprochement des jeunes, la Mission Locale doit davantage valoriser son action, son offre de services pour gagner en lisibilité :

- Renforcer l'attractivité de ce service par une communication plus offensive
- Garantir un accès équitable aux services de la Mission Locale pour les jeunes du territoire
- Repérer un nouveau public dans le cadre d'une collaboration accrue avec les partenaires du territoire
- Accompagner l'évolution de la présence de la Mission Locale en inscrivant davantage ses permanences dans une dynamique de coopération locale, via les MSAP
- Rechercher la participation des jeunes en animant un comité d'usagers (espace d'échanges, valorisant les initiatives de notre territoire rural en matière d'insertion des jeunes,..)

Il s'agit :

- d'engager sur l'ensemble du territoire une action de promotion de la Mission Locale dans le but de garantir à tous les jeunes l'accès à son offre de services.
- d'accompagner l'évolution de la présence de la Mission Locale en inscrivant davantage ses permanences dans une dynamique de réseau au plus près du territoire en s'appuyant sur les MSAP
- de prendre en compte la parole des jeunes par leur participation dans le cadre d'un comité d'usagers.

Plan de financement:

DEPENSES (€ TTC)		RECETTES (en €)		
Création d'un site internet interactif	4 500,00	Etat (Contrat de ruralité)	50 %	20 000,00
Réalisation d'un film promotionnel	3 500,00	FEADER (Leader)	30 %	12 000,00
Ingénierie interne	32 000,00	Autofinancement valorisation de la subvention de fonctionnement du Pays de Ploërmel	20 %	8 000,00
Total	40 000,00	Total	100 %	40 000,00

CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE HABITAT JEUNES

Porteur de projet : Office Public de l'Habitat (non identifié)

Envergure territoriale du projet : Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Calendrier de réalisation : janvier 2019 – décembre 2021

Synthèse argumentaire :

Le territoire de Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne comprend un large panel de jeunes et de situations de jeunesse. Cette pluralité de situations nécessite des besoins spécifiques en termes d'accueil et d'habitat. Un enjeu auquel les réponses actuelles sont peu adaptées (des logements certes disponibles mais qui ne permettent pas aujourd'hui une occupation sur de courts séjours ou sur des durées fractionnées). Les obstacles à l'installation ou au maintien des jeunes localement sont connus : existence de logements trop grands, souvent vétustes, mobilité subie, des services et des équipements peu connus ou absents qui rendent, pour les jeunes, le territoire peu attractif...

En réponse aux besoins d'autonomie et d'instaurer les conditions favorables à la socialisation des jeunes, à leur intégration et participation à la vie locale, la collectivité mène le projet d'une Résidence Habitat Jeunes avec :

- Des contraintes et formalités réduites pour accéder à un logement : possibilité d'occupation rapide, présence d'équipements dans les logements, prise en charge des procédures (CAF, cautionnement, EDF...), délai de préavis réduit, l'application d'une redevance (loyer et toutes charges comprises) à terme échu.
- La sécurisation des parcours résidentiels. Le cautionnement facilité : accompagnement dans la gestion du budget des jeunes, accès aux droits, sollicitation du dispositif Loca-pass, obtention d'une APL-foyer...
- Un accompagnement socio-éducatif proposé pour une meilleure intégration à la vie locale : aide et soutien à la construction des projets de vie des jeunes, transmission d'informations, mise en relation avec les partenaires locaux (communes, mission locale, bailleurs sociaux, entreprises...).

Le besoin en logements temporaires pour les jeunes existe à l'échelle du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne. La réalisation d'une résidence sociale Habitat Jeunes de 50 à 60 places sur la commune de Ploërmel permettra aux jeunes d'engager ou de poursuivre leur parcours résidentiel.

Plan de financement :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Etudes et AMO	125 000,00	Région <i>dont Contrat Ruralité Sectoriel</i>	19 %	500 000,00 <i>500 000,00</i>
Travaux	2 500 000,00	Conseil départemental	19 %	500 000,00
		Etat <i>dont Contrat Ruralité</i>	42 %	1 000 000,00 <i>500 000,00</i>
		Autofinancement	20 %	525 000,00
Total	2 625 000,00	Total	100 %	2 625 000,00

CREATION DE NOUVELLES HALLES ET D'UN ESPACE PUBLIC, A DIMENSION CULTURELLE, FESTIVE ET COMMERCIALE

Porteur de projet : Commune de Mauron

Envergure territoriale du projet : EPCI

Calendrier de réalisation : Janvier 2017 – Décembre 2018

Synthèse argumentaire :

Le bourg de Mauron reste un pôle urbain attractif avec des commerces, services et équipements publics. Cependant le centre bourg connaît un phénomène de dévitalisation au profit de la périphérie : commerces et logements vacants, bâti qui se dégrade. La commune souhaite intervenir en priorité sur un îlot à proximité directe de la place de l'église pour créer un nouveau lieu d'animation avec notamment une halle couverte et réaménager les espaces publics. L'objectif est de rendre plus attractif ce centre bourg et ainsi de relancer une dynamique auprès des acteurs privés. Ce projet urbain s'inscrit dans un programme global de revitalisation du bourg qui a été défini dans l'étude menée courant 2015.

Le projet de création de halles s'intègre dans un projet plus large de recomposition d'un îlot en centre bourg et doit être un élément moteur de la dynamique de revitalisation du centre bourg. La commune souhaite créer une halle pouvant accueillir le marché et autres manifestations culturelles, associatives ou touristiques et l'aménagement d'un espace public associé. Afin de favoriser l'animation du centre, elle prévoit de revoir l'aménagement de la place de l'église notamment de sa partie haute et de redonner plus de place aux piétons.

Ce projet de restructuration d'îlot vise également à développer les liaisons piétonnes, à réinvestir certains bâtiments en créant un lieu d'accueil touristique, une maison des jeunes, en installant de nouveaux commerces ou services... Une étude de revitalisation a proposé un schéma de principe pour la restructuration de cet îlot et une ébauche de programmation des équipements et aménagements.

Plan de financement:

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (en €)		
Acquisitions foncières	200 000,00	Etat <i>dont Contrat Ruralité FNADT engagé en 2016</i>	25 %	323 810,00 <i>60 000,00 263 810,00</i>
Travaux démolitions	30 000,00	Région (Contrat de parten.)	12 %	150 000,00
Aménagement espaces publics	680 000,00	Autofinancement	63 %	826 190,00
Construction des halles	390 000,00			
Total	1 300 000,00	Total	100 %	1 300 000,00



ANNEXE 3

ANNEXE FINANCIERE

2017 - 2019

Tableau de synthèse du Contrat de Ruralité du Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne (en €)

MAQUETTE FINANCIERE

Projet	Porteur de projet	Envergure	Coût	Sollicitations						Calendrier de réalisation
				Conseil Département.	Conseil Régional	Europe (FEADER/FEDER)	Autre financeur	Etat	dont 2017 Contrat Ruralité	
VOLET ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS										
Création d'une Maison de Services Au Public	Commune de Ploërmel	EPCI	700 000,00					490 000,00	0,00	Janvier 2017 – Décembre 2018
Création d'une Maison de Services Au Public	CC du Porhoët	EPCI	538 445,00	63 766,00	150 000,00			216 990,00	0,00	Janvier 2017 – Décembre 2018
Création d'une Maison des Solidarités	Guer Communauté	EPCI	150 000,00	15 000,00	52 500,00			25 000,00	0,00	Janvier 2018 – Décembre 2018
Actualisation du Centre culturel	Commune de Mauron	PETR	1 300 000,00		250 000,00			260 000,00	0,00	Janvier 2018 – Mars 2019
VOLET REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS										
Valorisation Chapelle de la Congrégation	Commune de Josselin	EPCI	870 120,00					80 000,00	80 000,00	Janvier 2017 – Décembre 2019
Aménagement d'un lieu de vie ouvert	Commune La Trinité-P.	EPCI	1 014 000,00	195 000,00				250 000,00	0,00	Janvier 2018 – Juin 2020
Réhabilitation patrimoniale du Sacré-Cœur	Commune de Ploërmel	EPCI	3 145 500,00		150 000,00			1 823 650,00	0,00	Juin 2018 – Juin 2020
Nouvelle offre locaux comm. et logements	Commune de Guégon	EPCI	1 231 500,00					70 000,00	0,00	Janvier 2019 – Décembre 2020
VOLET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE										
Création d'un complexe touristique intercom.	Josselin Communauté	EPCI	1 870 000,00		150 000,00			200 000,00	200 000,00	Janvier 2017 – Juin 2018
Renouvellement base de loisirs	Guer Communauté	EPCI	575 648,00	115 130,00	75 000,00	35 000,00		150 000,00	50 000,00	Janvier 2017 – Juin 2018
Aménagement d'une baignade biologique	Josselin Communauté	EPCI	2 873 640,00	250 000,00	250 000,00			718 410,00	0,00	Janvier 2019 – Décembre 2019
Création d'une zone touristique partagée	Commune de Josselin	EPCI	1 700 000,00	425 000,00	200 000,00		2 000,00	677 754,00	0,00	Janvier 2018 – Mai 2018
Equipeement sportif multifonction et modulable	Commune de Beignon	EPCI	2 158 317,00	200 000,00	100 000,00	00,00	216 000,00	850 000,00	0,00	Janvier 2018 – Décembre 2019
Mission Dynamisation de l'Economie	PETR Pays de Ploermel	PAYS	134 400,00		27 200,00	10 080,00		70 240,00	0,00	Novembre 2015 - Octobre 2017
VOLET MOBILITE										
Création d'un Pôle d'Echange Multimodal	Ploërmel Communauté	PETR	3 500 000,00	00,00	800 000,00	183 333,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	Janvier 2017 – Octobre 2019
Développer le covoiturage solidaire ...	PETR Pays de Ploërmel	PETR	150 000,00					75 000,00	0,00	Janvier 2018 – Décembre 2020
Déport de trafic pour dév. une voie douce...	Guer Communauté	EPCI	511 250,00					75 000,00	0,00	Janvier 2018 – Septembre 2019
VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE										
Expérimentation au Lac aux Ducs	SM Gd Bassin de l'Oust	PETR	600 000,00	00,00	00,00	300 000,00	180 000,00	50 000,00	50 000,00	Juin 2017 – Juin 2020
Site de gestion des eaux usées d'entreprises	C.C.V.O.L.	EPCI	170 000,00					40 000,00	40 000,00	Janvier 2017 – Décembre 2017
Réaménagement du site de La Priaudais	Guer Communauté	EPCI	290 535,00					135 000,00	0,00	Septembre 2018 – Juin 2019
VOLET COHESION SOCIALE										
Expérimentation stratégie de communication	Mission Locale	PETR	40 000,00					20 000,00	20 000,00	Janvier 2017 – Décembre 2018
Création de nouvelles halles multi-activités	Commune de Mauron	EPCI	1 300 000,00					323 810,00	60 000,00	Janvier 2017 – Décembre 2018
Construction d'une Résidence Habitat Jeunes	Ploërmel Communauté	PETR	2 625 000,00					1 100 000,00	0,00	Janvier 2019 – Décembre 2021
			TOTAUX						1 000 000,00	



ANNEXE 4

DELIBERATIONS



EXTRAIT du procès-verbal de la réunion de Bureau
du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne
du mercredi 7 septembre 2016

Étaient présents : Monsieur Patrick LE DIFFON, Président et Mrs Jean-Luc BLÉHER, Pierre CHANGEUR, Henri RIBOUCHON, Vice-présidents – Mmes Gaëlle BERTHEVAS et Françoise LE MOËLLE, Mrs Yves JOSSE, Eugène GRASLAND et Michel PICHARD, Membres du Bureau.

Étaient absents ou excusés : Mme Yvette FOLLIARD et Mr Alain LAUNAY, Vice-présidents et Mr Marcel BENOIT - Membre du Bureau.

OBJET : Lettre d'intention "Contrat de Ruralité"

Le 21 juillet 2016, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne (PETR PPCB) a pris connaissance par la Préfecture du Morbihan, d'un nouveau dispositif appelé "Contrat de Ruralité" qui fait suite aux assises de la Ruralité en 2014, aux 3 comités interministériels (CIR) des 13 mars 2015, 14 septembre 2015 et 20 mai 2016 et, à l'installation du comité départemental de suivi des mesures du CIR du 28 avril 2016.

Le Président présente les principales caractéristiques du Contrat de Ruralité :

Principe : Ces contrats seront signés avec les PETR ou intercommunalités, avant l'automne 2017, pour accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie, en fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Une enveloppe complémentaire de 216 millions d'euros sera répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés, dans chaque département, au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettront au préfet de région les opérations prioritaires à financer.

Les contrats de ruralité ouvrent la possibilité de contractualiser avec les partenaires (Conseils Départementaux, Conseils Régionaux) dans le cadre d'un projet de territoire cohérent, dans le but de développer l'attractivité d'un territoire rural. Ils intégreront les mesures issues des comités interministériels aux ruralités :

L'accès aux services et aux soins :

- La revitalisation des bourgs centre,
- L'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc...),
- Les mobilités,
- La transition écologique,
- La cohésion sociale.

Durée : 6 ans avec une revoyure à mi-parcours, sauf pour la première édition : 2017-2020.

Délai : Elaboration avant fin 2016 et signature avant le 30 juin 2017.

Financement : Crédits de droit commun
Volets territoriaux des CPER
Fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP)

Une enveloppe complémentaire de 216 M€ pour 2017 dans le cadre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local).

Calendrier prévisionnel : Septembre 2016 - Juin 2017 : Élaboration des contrats
Janvier 2017 : Signature des premiers contrats
Automne 2017 : Intégralité des contrats signés.

Le Président propose que le PETR PPCB se positionne sur ce Contrat de Ruralité en adressant, dans un premier temps, une lettre d'intention auprès de M. le Préfet du Morbihan. L'objectif étant de proposer un projet de territoire cohérent, d'ici fin 2016, au regard des enjeux du Pays et des finalités de ce Contrat de Ruralité.

Après avoir délibéré, les membres du Bureau syndical décident, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à faire acte de candidature au Contrat de Ruralité auprès de la Préfecture du Morbihan,
- d'engager avec les EPCI une concertation afin d'aboutir un projet de territoire cohérent au regard des attentes du Contrat de Ruralité et des enjeux du territoire.

Pour copie conforme
Le 7 septembre 2016

Le Président,
Patrick LE DIEFFON

**PETR PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**



PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne

Comité syndical du 07 décembre 2016

L'an deux mille seize, le 7 décembre, à 19 heures, le Comité syndical dûment convoqué le 16 novembre 2016, s'est réuni à la Salle des Fêtes de PLOËRMEL, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick LE DIFFON, Président.

Étaient présents :

Mme Marie-Hélène HERRY et MM. Jean-Luc BLÉHER, Yves COMMANDOUX, Guy DROUGARD, Pierrick FEUTELAIS, Pierre HAMERY, Daniel HUET et Yves JOSSE – délégués titulaires de Guer Communauté -
Mme Maryvonne GUILLEMAUD et MM. Hervé BRULÉ, Thierry CONCQ, Jean-Marc DUBOT, Joël GUÉGAN, Gérard GRANVALET et Henri RIBOUCHON - délégués titulaires de Josselin Communauté -
Mmes Gaëlle BERTHEVAS et Isabelle MICHEL, MM. Daniel BRULÉ, Noël COLINEAUX, Robert EMERAUD, Jean-Claude GABILLET, Bruno GICQUELLO, Thierry GUÉ, Michel GUÉGAN, Thierry HUIBAN, Jean-Yves LALY, Alain LAUNAY, Alain MARCHAL, André PIQUET et Jean-Claude RIALLIN - délégués titulaires de la Communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux -
Mmes Annick HOMO, Annick LE TARNEC et MM. Pierre CHANGEUR, Ronan COIGNARD, Michel JALLU, Martial LE BRETON et Philippe LOUAPRE - délégués titulaires de la Communauté de communes de Mauron en Brocéliande -
MM. Alain HERVÉ, Patrick LE DIFFON, Hervé LE GAL, Louis-Marie MARTIN, Jacques MIKUSINSKI et Denis TRÉHOREL - délégués titulaires de Ploërmel Communauté -
Mmes Josiane DENIS, Yvette FOLLIARD et Michèle URIEN, MM. Alain BUOT, Jean-Claude CORVAISIER, Christian LE NOË, Joël LEMAZURIER et Michel PICHARD - délégués titulaires de la Communauté de communes du Porhoët.

Étaient absents et suppléés :

Mme Françoise LE MOËLLE, déléguée titulaire suppléée par M. Stéphane ROUAULT et M. Jean-Luc TRÉGAROT, délégué titulaire suppléé par Madame Yvonne THOMAS - Josselin Communauté -
Mme Dominique DELOURME, déléguée titulaire suppléée par M. Jean-Paul LE GARREC et M. Lucien LE BORGNE, délégué titulaire suppléé par Mme Brigitte THOMAS - Ploërmel Communauté -

Étaient absents ou excusés :

Mmes Yvette HOUSSIN, Mickaëlle PIEL et M. Vincent COWET- Guer Communauté -
Mme Isabelle CADIO et M. Nicolas JAGOUDET, René QUELLEUC - Josselin Communauté -
M. Joël LEVEAU - Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux -
M. Eugène GRASLAND - Communauté de communes de Mauron en Brocéliande -
Mmes Fabienne JOSSE, Viviane LE BORGNE, Martine LE GUILLY et MM. Mohamed AZGAG, Marcel BENOIT, François BLONDET, Jean-Pierre DELOURME et Jean-Charles SENTIER - Ploërmel Communauté -

M. Eugène TUAL, délégué titulaire de Guer Communauté et Maire de Réminiac, est décédé le mardi 1^{er} novembre 2016 et n'a pas été remplacé à ce jour.

Membres en exercice : 72 – 1 soit 71

Membres présents : 51

Membres suppléés : 4

Membres absents : 16

OBJET : "Contrat de Ruralité" - candidature

Le 21 juillet 2016, le PETR Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne a pris connaissance par la Préfecture du Morbihan d'un nouveau dispositif appelé "Contrat de Ruralité" qui fait suite aux assises de la Ruralité en 2014, aux 3 comités interministériels (CIR) des 13 mars 2015, 14 septembre 2015 et 20 mai 2016 et l'installation du comité départemental de suivi des mesures du CIR du 28 avril 2016.

Le Président présente les principales caractéristiques du Contrat de Ruralité

Principe : Ces contrats sont signés avec les PETR pour accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie, en fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Une enveloppe complémentaire de 216 millions d'euros est répartie à l'échelle régionale. Au regard des projets présentés dans chaque département au titre des contrats de ruralité, les préfets de département transmettent au préfet de région les opérations prioritaires à financer.

Les contrats de ruralité ouvrent la possibilité de contractualiser avec les partenaires (Conseils Départementaux, Conseils Régionaux) dans le cadre d'un projet de territoire cohérent, dans le but de développer l'attractivité d'un territoire rural. Ils intègrent les mesures issues des comités interministériels aux ruralités :

- L'accès aux services et aux soins
- La revitalisation des bourgs centre
- L'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc...)
- Les mobilités
- La transition écologique
- La cohésion sociale.

Durée : 6 ans avec une revoyure à mi-parcours, sauf pour la première édition : 2017-2020.

Délai : Elaboration avant fin 2016

Le Président propose que le PETR Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne se positionne sur ce Contrat de Ruralité en s'appuyant sur la stratégie définie dans le contrat de partenariat.

Cette stratégie vise à :

- renouveler le modèle économique local en agissant sur l'offre artisanale locale, en préparant la nécessaire mutation du modèle agricole, en accompagnant la montée en débit du territoire, en proposant une structuration des services de santé qualitative ;
- assurer la solidarité territoriale entre les secteurs les mieux développés et ceux en déprise avec la mise en place d'offres de transports alternatifs à la voiture individuelle, avec le renforcement de la cohérence territoriale à travers le développement touristique ;
- affirmer le caractère pluriel des habitants du Pays de Ploërmel, en attirant de nouvelles populations par une attractivité accrue en terme de services et d'équipements d'envergure Pays, en soutenant l'attention envers les populations fragiles (enfants, personnes âgées et personnes handicapées) ;
- valoriser et promouvoir le territoire à travers la défense de son environnement naturel et architectural.

Après avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le Contrat de Ruralité du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne ;
- d'engager les démarches nécessaires avec les porteurs de projet potentiels.

Pour copie conforme,
Le 7 décembre 2016

Le Président,
Patrick LE DIFFON

**PETR PAYS DE PLOERMEL
COEUR DE BRETAGNE**



Mercredi 14 décembre 2016

CONTRAT DE RURALITE

Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

